

magazine chrétien des droits de l'homme

HUMAINS

numéro 32 / janvier-février-mars 2024

www.acatfrance.fr

DOSSIER

LE RWANDA EN QUÊTE DE JUSTICE

ASIE

Les chrétiens,
une minorité
persécutée

MEXIQUE

Derrière les murs,
des traditions
indigènes vivantes

1 FOCUS
Droits humains :
les chrétiens d'Asie,
une minorité persécutée
PAGES 3 À 7

2 DÉCODER
France et reste du monde
PAGES 9 À 16

DOSSIER
Rwanda :
en quête de justice
PAGES 17 À 24

3 AGIR
Infos, outils, idées
PAGES 25 À 37

4 MÉDITER
Être une sentinelle
PAGES 38-39

« Tous les êtres HUMAINS
naissent libres et égaux en
dignité et en droits (...) et doivent
agir les uns envers les autres
dans un esprit de fraternité. »

Déclaration universelle
des droits de l'homme, article 1.

HUMAINS EST UN MAGAZINE RÉALISÉ
PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS
POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication: Bernadette Forhan | Rédacteurs en chef:
Barthélemy Dioh & Elsa Le Bretevillois | Rédactrice en chef adjointe/
responsable éditoriale: Linda Caille | Comité de rédaction: Linda Caille,
Colette Chanas-Gobert, Barthélemy Dioh, Bernadette Forhan,
Elsa Le Bretevillois, Laurence Rigollet, Nathalie Seff, Corinne Weber
| Secrétaire de rédaction: Caroline Izoret-About | Conception
graphique & icono: Coralie Pouget, Bruno Houdou | Ont collaboré à
ce numéro: Jean-François Dupaquier, Alain Gauthier, Patricia Hege,
Marc Le Pape, Fabiola Vite | Impression: Corlet | ISSN: 2557-1486.
Dépôt légal à parution. CPPAP n° 1127 G 82814 | ACAT-France,
7, rue Georges-Lardennois, 75019 Paris | www.acatfrance.fr |
0140404243 | Crédit de couverture: Mémorial de Kigali. Les articles
signés par des contributeurs externes engagent uniquement leurs auteurs
et pas nécessairement l'ACAT-France.



Des remarques sur votre magazine ?
Contactez : humains@acatfrance.fr



ACAT france
Encarts jetés: cette publication comporte
une lettre d'accompagnement,
un bulletin de don, une enveloppe T
et un bulletin d'abonnement à la revue Projets.

LE MIROIR ÉCLATÉ

Traditionnellement, le miroir est le symbole
de la Vérité, car il renvoie une image fidèle.
Mais, 30 ans après les 100 jours
d'horreur absolue du printemps 1994 au Rwanda,
qu'en est-il de cette Vérité ?
Le dernier grand génocide du XX^e siècle est particulier,
car il s'agit d'un génocide de proximité: des voisins
se sont entretués au nom de théories «ethnistes»
fabriquées de toutes pièces par les colonisateurs.
Ces massacres fratricides sont les derniers soubresauts
d'une époque coloniale, quand il s'agissait de diviser
pour mieux régner: une «vérité» a donc été inventée,
instrumentalisée et ressassée jusqu'à devenir «La» vérité,
pour mieux asseoir un pouvoir! C'est ainsi que toutes
les vieilles rancœurs et les haines recuites depuis
des décennies ont pu faire au moins 800 000 victimes,
majoritairement tutsies, soit près de 12 % de la population
rwandaise d'alors, en trois mois seulement.
Malheureusement, dès le premier mort, le miroir
a été brisé: chacun s'est alors emparé d'un éclat plus
ou moins grand pour faire valoir son propre reflet,
sa propre vérité. Et cela pour tous les protagonistes:
les adversaires sur le terrain, les pays voisins,
les pays occidentaux et la communauté internationale
dans son ensemble!

Aujourd'hui encore, 30 ans après, subsistent bien
des zones d'ombre aux côtés des faits indiscutables
que sont l'ampleur des massacres, les appels
à la violence relayés par des médias fanatisés et l'inertie
coupable des Nations unies.

Aujourd'hui se posent toujours les questions
de réconciliation, d'impunité et de reconstruction
autour d'une histoire commune, ce qui ne
se comptera pas en années, mais en générations.
Aujourd'hui, dans ce pays chrétien à 96 %, comment
ne pas évoquer le chant du psalmiste pour envisager
un avenir: «Fidélité et Vérité se sont rencontrées,
elles ont embrassé Paix et Justice.» [Ps 85 (84), 11]

BERNADETTE FORHAN,
vice-présidente catholique de l'ACAT-France

FOCUS

Humains
est une revue
d'information
et de mise en action.
Pétitions, appels
à mobilisation
et à correspondance
avec des détenus...

Dans cette
rubrique,
nous vous incitons
à vous mobiliser
pour une personne
en danger ou une
situation analysée
dans chaque numéro.

Signez, participez,
diffusez, postez
pour bâtir avec
l'ACAT-France un
monde plus juste
et plus digne.

Dans ce numéro,
écrivez au pape
François afin qu'il
appelle à la protection
des chrétiens d'Asie
et à la dénonciation
des persécutions
croissantes
dont ils font l'objet.



MONDE

JE SOUTIENS LES CHRÉTIENS D'ASIE PERSÉCUTÉS

En Chine, au Vietnam, en Birmanie et en Inde,
de nombreuses ONG alertent sur les persécutions
croissantes dont les chrétiens sont les cibles.
En Chine, de nombreuses églises se sont vu
interdire leur réouverture après les restrictions
dues à la pandémie de Covid.

Après le voyage du pape François
en Mongolie en septembre dernier,
l'ACAT-France lui demande d'appeler
au respect de la liberté religieuse
en Asie, région du monde qui compte
le plus de chrétiens.



DROITS HUMAINS

LES CHRÉTIENS D'ASIE : UNE MINORITÉ PERSÉCUTÉE

TEXTE DIANE FOGELMAN, responsable Programmes et plaidoyer, zone Asie, de l'ACAT-France

Les chrétiens sont minoritaires dans la région Asie-Pacifique. Ils sont victimes de répressions qui peuvent prendre des formes variées selon les pays où elles s'expriment, en violation de nombreux textes de droit international, auxquels ces États sont pourtant parties.

On dit de l'Asie qu'elle est le berceau des religions – l'hindouisme, le bouddhisme et les trois grandes religions monothéistes (judaïsme, islam, christianisme). Pourtant, elles ne sont pas toutes représentées à égalité : s'agissant des pays dans lesquels l'ACAT-France est mobilisée, 70 à 90 % de la population du Sri Lanka, de l'Inde et de la Birmanie sont bouddhistes et environ 80 % de la population indienne pratiquent l'hindouisme. En comparaison, selon les derniers recensements disponibles, seuls 13 % environ des chrétiens du monde

Procession de l'Enfant Jésus lors de la messe de minuit à la cathédrale de Phat Diem, province de Ninh Binh, le 24 décembre 2018. Cette région du Vietnam est un bastion du christianisme depuis le XVI^e siècle.

vivent dans la région Asie-Pacifique et ils représentent en moyenne entre 4 et 8 % de la population de ces pays. En d'autres termes, il s'agit d'une religion minoritaire dans la région. Or, les chrétiens d'Asie subissent une forte persécution, régulièrement dénoncée par de nombreuses ONG et organisations religieuses. Actuellement, selon l'Index mondial de persécution des chrétiens établi par l'ONG Portes ouvertes, celle-ci est d'intensité très forte à extrême sur le continent. Elle se matérialise par des tensions, des discriminations, de la surveillance, des restrictions, voire des violences selon les réalités auxquelles les chrétiens sont confrontés. Et cette répression s'intensifie, même si sa forme peut différer d'un pays à l'autre. Alors, quel avenir pour les chrétiens d'Asie ? Pour l'envisager, il faut d'abord comprendre les rapports du continent asiatique avec le christianisme et l'origine des persécutions à l'égard de ses pratiquants.

L'ASIE, HERMÉTIQUE AU CHRISTIANISME ?

L'implantation du christianisme en Asie a commencé avec les nestoriens, en Chine et en Inde, et s'est poursuivie avec les ambitieuses épopées missionnaires des XVI^e et XVII^e siècles. Toutefois, cela n'a pas suffi à imposer cette religion dans les pays suivis par l'ACAT-France ni sur le continent en général, hormis en Corée du Sud et dans les Philippines.

Pour expliquer cet échec, plusieurs éléments sont avancés. D'abord, certaines cultures de la région avaient des traditions religieuses bien établies ne permettant pas l'introduction de nouveautés : le christianisme n'a pas réussi à rivaliser en influence. Ensuite, l'aspect occidental de cette religion, à l'opposé des visions et perceptions locales, a été un obstacle à sa compréhension et donc à son implantation durable par des missionnaires qui n'ont pas su s'adapter à ces différences. Enfin, dans certains pays, les gouvernements se sont toujours opposés à l'implantation du christianisme.

Ainsi, en Chine, dès le IX^e siècle, au cours de la période dite de Grande Persécution antibouddhiste (une campagne lancée par l'empereur Tang Wuzong de la dynastie Tang), étaient ciblés non seulement les bouddhistes, mais aussi toute religion considérée comme étrangère, dont le christianisme nestorien, qui a alors connu un fort déclin jusqu'à l'ère de la dynastie Yuan, quatre siècles plus tard.

Le christianisme est arrivé au Vietnam à la fin du XVI^e siècle lors des épopées missionnaires, mais il s'est rapidement confronté aux valeurs orientales, ce qui a conduit les autorités à la condamnation de cette religion et, par conséquent, au début de la persécution. Les persécutions d'ampleur envers les chrétiens ont repris sans discontinuer dès le XIX^e siècle et se sont accentuées dans les années 1930 avec la montée du communisme dans le pays.

L'Asie est un continent complexe et gigantesque. Il regroupe une multitude de contextes socioculturels dont la compréhension appelle l'analyse et la nuance. Concernant les pays dans lesquels l'ACAT-France est mobilisée, il apparaît que les persécutions dont les chrétiens sont victimes peuvent être regroupées en trois grandes catégories.



Repères

LE CONTEXTE

C'est après avoir entendu le témoignage de Tullio Vinay – un pasteur italien revenu du Sud-Vietnam – sur la torture subie par des prisonniers politiques qu'Hélène Engel et Édith du Tertre ont décidé de fonder l'ACAT-France en 1974. La persécution des chrétiens en Asie est donc au cœur du projet de l'association. Par ailleurs, leur situation est un sujet de préoccupation et un axe missionnaire en Asie pour les hautes autorités religieuses, dont le pape François, qui s'y est donc régulièrement rendu. Lors d'une visite en Mongolie, en septembre 2023, il a demandé aux catholiques chinois d'être « de bons chrétiens et de bons citoyens », afin de rassurer la Chine, d'ouvrir le dialogue avec Rome et d'être enfin autorisé à s'y rendre. En effet, à ce jour, aucun pape n'a encore été invité à Pékin. Un positionnement qui donne malheureusement le ton pour le continent.

CHIFFRES CLÉS

8 ans. C'est la peine de prison ferme qui a été prononcée en octobre 2023 à l'encontre de M. Rlan Thih, un protestant, militant pour la liberté religieuse, pour « sabotage de l'unité nationale »

3^e Le christianisme est la troisième religion en Inde, après l'hindouisme et l'islam

11 C'est le nombre de grandes religions en Asie : judaïsme, hindouisme, taoïsme, shintoïsme, zoroastrisme, bouddhisme, jainisme, christianisme, islam, sikhisme, bahá'isme

L'ACAT-FRANCE AGIT

- L'ACAT-France s'appuie sur la conviction que tout être humain tient sa dignité de Dieu et que la torture est la négation absolue de la dignité propre à chaque personne.

- L'ACAT-France revendique son identité chrétienne et se mobilise pour que les chrétiens d'Asie puissent pratiquer leur religion librement et sans crainte.

→ En Chine et au Vietnam, les chrétiens font face à une logique propre aux régimes communistes, selon laquelle seule compte la croyance dans le Parti communiste chinois (PCC) qui impose, par conséquent, une forme particulière d'athéisme « communiste ».

DES PERSÉCUTIONS POLITICO-IDÉOLOGIQUES

La Chine est le huitième pays comptant le plus grand nombre de chrétiens au monde et ce nombre ne cesse d'augmenter, selon un classement récent effectué par le Pew Research Center. Cependant, de nombreuses églises – pourtant enregistrées auprès des autorités – se sont vu refuser leur réouverture après les restrictions dues à la pandémie de Covid-19. En outre, un nombre important de pratiquants et de figures des autorités religieuses chrétiennes ont été arbitrairement

« La liberté de religion est garantie par l'article 18 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. »

arrêtés par les autorités chinoises. La Constitution chinoise protège la liberté de religion, mais uniquement vis-à-vis des activités religieuses « normales », lesquelles ne sont pas précisément définies : la loi prête à l'interprétation, voire à l'arbitraire. Au Vietnam, les arrestations de chrétiens, et plus particulièrement de protestants, se multiplient. Si la Constitution protège le droit à la liberté de croyance et de religion, celui-ci est toutefois soumis à un contrôle important du gouvernement.

DES PERSÉCUTIONS PUREMENT RELIGIEUSES

En Inde, les chrétiens font face à une mécanique nationaliste de plus en plus extrémiste depuis l'élection de Narendra Modi à la tête du pays en 2014, qui a favorisé la montée d'un radicalisme hindou particulièrement violent. Les attaques à l'encontre des chrétiens ont considérablement augmenté. Certains font l'objet d'arrestations arbitraires, de torture... pour le simple fait d'être chrétiens. Plusieurs États du pays ont même adopté des lois anticonversion.

Au Sri Lanka, pays majoritairement bouddhiste, les attentats islamistes perpétrés contre trois églises en 2019 ont causé la mort de plusieurs centaines de personnes. Une violence que le pays n'avait plus connue depuis la fin de la guerre civile, en mai 2009. Ces attaques illustrent une tendance claire à la marginalisation des chrétiens, dans un pays marqué par un courant bouddhiste radical fort jusque dans les plus hautes sphères du gouvernement. D'ailleurs, quand bien même le bouddhisme, l'islam, l'hindouisme et le christianisme sont reconnus par

la loi – qui garantit la liberté de religion –, l'article 9 de la Constitution stipule : « *La République du Sri Lanka donne au bouddhisme la place la plus prépondérante.* » On constate que, dans ces deux pays, les persécutions ont lieu alors même que la Constitution protège la liberté religieuse.

DES PERSÉCUTIONS ETHNIQUES

Le Myanmar est également un pays bouddhiste. Sur place, les chrétiens subissent depuis plusieurs années déjà des persécutions de la part de groupes d'insurgés et de l'armée. Celles-ci se sont intensifiées depuis la prise de pouvoir en février 2021 de la junte militaire, laquelle cible volontairement les chrétiens dans un contexte de violence généralisée visant à asseoir son pouvoir en se plaçant du côté de la majorité bouddhiste qui la soutient. Les persécutions religieuses sont couplées aux persécutions ethniques. Ainsi, les Chins – de l'État de Chin, l'un des plus pauvres du pays – sont composés de 80 à 90 % de chrétiens et sont particulièrement pris pour cible par la junte militaire. Les Kachins – de l'État du même nom –, qui constituent une ethnie globalement chrétienne, en sont également victimes.

DES VIOLATIONS MASSIVES DU DROIT À LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

La liberté de religion, celle de choisir une religion et de la pratiquer librement, est garantie par l'article 18 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, par l'article 18 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et par la *Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction*. Des textes fondateurs et majeurs du droit international et des droits humains, auxquels plusieurs pays du continent sont pourtant parties.

Or, si on a constaté que les chrétiens d'Asie sont minoritaires sur le continent, il apparaît qu'ils représentent, d'après les recensements récents, environ 320 millions de personnes – dont 120 millions concentrées dans les pays où l'ACAT-France est mobilisée. On comprend que les persécutions évoquées constituent des violations massives du droit à la liberté religieuse de ces personnes. À l'évidence, les États de la région doivent être mis face à leurs engagements internationaux, sous peine de voir la situation des chrétiens se détériorer dans les années à venir, d'autant que les prévisions de plusieurs organisations et observateurs à ce sujet ne sont pas optimistes.

Ainsi, selon le rapport 2023 de la fondation Aide à l'Église en détresse, l'instabilité de la région, ainsi que « *la gouvernance particulièrement autoritaire, le renforcement du nationalisme ethnoreligieux (...) et une escalade significative de la persécution des minorités religieuses continuent d'aggraver et d'assombrir toute perspective de liberté religieuse dans la région* ». Lutter pour le respect de la liberté religieuse sur le continent asiatique, c'est nécessairement adopter une grille de lecture qui est propre à la diversité des pays qui le composent afin de mettre en place les mesures appropriées pour protéger tous ceux qui en sont victimes. L'application des logiques occidentales est vouée à l'échec. ♦



Trois questions à...

GUILLAUME GUENNEC, chargé depuis 2016 du plaidoyer et des relations institutionnelles pour l'ONG Portes ouvertes, au service des chrétiens persécutés dans le monde.

Selon votre ONG, "en 30 ans, le nombre de pays touchés par la persécution des chrétiens a presque doublé". Qu'en est-il du continent asiatique? Comment l'expliquez-vous ?

G. G. : Aujourd'hui, 76 pays figurent dans l'Index mondial de persécution des chrétiens, contre 40 en 1993. Pour ce qui est du continent asiatique, il constitue depuis 30 ans un foyer de persécution pour les chrétiens. Des facteurs variés l'expliquent : extrémisme islamique en Afghanistan, nationalisme religieux en Inde, totalitarisme en Corée du Nord, ou oppression communiste au Vietnam. On observe aussi que la persécution a gagné en intensité en Asie. En Chine, les autorités ont considérablement resserré leur étau sur l'Église avec les nouvelles lois sur les affaires religieuses de 2018 et une politique de "sinisation des religions" – le christianisme doit devenir conforme aux valeurs du Parti communiste. En Inde, on assiste depuis 2014 à une explosion de la violence contre les chrétiens, de la part d'extrémistes hindous prônant l'idéologie hindutva – que l'on pourrait traduire par "*l'Inde aux hindous*".

Quelles sont les spécificités des persécutions subies par les chrétiens en Asie ?

G. G. : Les plus persécutés en Asie sont les convertis au christianisme d'un autre arrière-plan religieux. Ceux qui quittent leur religion traditionnelle après une rencontre personnelle avec Jésus affrontent une forte opposition de la part de leur famille et de leur entourage. D'anciens bouddhistes devenus chrétiens sont ainsi chassés de chez eux par leur voisinage ou battus par leur famille au Vietnam et au Sri Lanka. Une grande violence frappe également les convertis de l'hindouisme au christianisme en Inde. Les chrétiens sont perçus avec méfiance, car leur allégeance à Jésus menacerait l'unicité de la culture.

Agissez

L'ACAT-France vous invite à interpeller le pape François afin qu'il appelle à la protection des chrétiens d'Asie et à la dénonciation des persécutions dont ils font l'objet. « *Je souhaite que, grâce à une législation clairvoyante et attentive aux besoins concrets, a déclaré le pape François lors de son voyage en Mongolie, les catholiques locaux, aidés par des hommes et des femmes sacrés nécessairement provenant principalement d'autres pays, puissent toujours offrir sans difficulté leur contribution humaine et spirituelle à la Mongolie, au bénéfice de ce peuple.* » La devise choisie pour ce voyage, « *Espérer ensemble* » exprime « *le potentiel inhérent à la marche avec l'autre, dans le respect mutuel et la synergie en vue du bien commun* ».



POUR AGIR, ENVOYEZ
ET DISTRIBUEZ LES CARTES ACTIONS

Le christianisme est vu comme un contre-pouvoir en Chine, comme une religion étrangère en Inde, comme une influence occidentale au Vietnam, comme un soutien à l'opposition au Myanmar. Beaucoup de chrétiens sont engagés dans la défense des droits humains et pour la justice sociale, dénonçant les manquements de leurs gouvernements.

D'après vous, quelles sont les perspectives d'évolution de la situation des chrétiens en Asie ?

G. G. : Une réinterprétation des droits humains pourrait amener un certain nombre de pays asiatiques sur un chemin plus autoritaire, mettant les minorités religieuses sur la sellette. D'autre part, les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont utilisées pour surveiller et contrôler les églises en Chine ou pour diffuser de fausses informations sur les chrétiens en Inde. La technologie, le numérique, le digital pourraient servir demain à la persécution des chrétiens. Mais la résilience et la croissance actuelle de l'Église en Asie, confrontée à la persécution depuis des décennies, nous permettent de garder espoir : le christianisme ne s'éteindra pas. ♦

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @FOGELMAN_DIANE SUR X

L'ACAT-FRANCE EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'innombrables souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « *Plus jamais !* » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- Lutter contre la torture
- Abolir la peine de mort
- Protéger les victimes
- Défendre le droit d'asile

NOTRE FORCE

- 27 500 membres (adhérents et donateurs)
- 222 groupes agissant en France
- L'œcuménisme et la spiritualité au service de la dignité
- L'appartenance à la FIACAT, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

ACAT
france

www.acatfrance.fr



@ACAT_France



ACAT France



acat_france

2

DÉCO- DER

8 Je rejoins la lutte contre la torture, j'adhère !

- ☐ **Adhésion de « Bienvenue » : 24 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion.
- ☐ **Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à HUMAINS : 36 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion et je recevrai 4 numéros de mon magazine.
- ☐ **J'offre un abonnement ou je m'abonne à HUMAINS : 12 € la première année**
Le nouvel abonné recevra 4 numéros ; l'abonnement passera à 28 € les années suivantes.



Découpez ou photocopiez ce bulletin, remplissez-le avec les coordonnées du bénéficiaire de l'adhésion et/ou de l'abonnement.

Renvoyez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ACAT-France, au 7, rue Georges-Lardennois, 75019, Paris. Contact : 01 40 40 42 43.

Nom et prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Nous respectons vos données personnelles.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



© GIUSEPPE CACACE/AFP / ACAT-MADAGASCAR ; CENTRE DES DROITS HUMAINS ZEFERINO LADRILLERO



10

EN BREF

Dans le monde



14

REGARD / MEXIQUE

Derrière les murs, des traditions indigènes bien vivantes



12

REGARD / MADAGASCAR

Droits humains : une démocratie à la dérive

16

FONDAMENTAUX

Qu'est-ce que le TPIR, le tribunal pénal international pour le Rwanda ?



9



En image

Cette mosaïque présente des militants écologistes lors de la COP28, le sommet climatique des Nations unies, à Dubaï, le 3 décembre 2023. Les États participant à cette conférence mondiale sur le climat ont approuvé un texte de compromis qui appelle à abandonner progressivement les combustibles fossiles afin d'éviter les pires conséquences du changement climatique. Une procédure express après des jours d'hésitation et de tension. Le chef Raoni, figure de la lutte pour la préservation de la forêt amazonienne au Brésil, espère « qu'on puisse avoir de l'air à respirer et une bonne qualité de vie pour tout le monde ».

AU BURUNDI, DES PRISONNIERS OUBLIÉS

L'association Initiative pour les droits de l'homme au Burundi (IDHB) a rendu public, le 28 novembre 2023, son rapport intitulé *Prisonniers oubliés : la justice burundaise ignore la loi*, une enquête sur des dizaines de détenus maintenus illégalement en prison. Ces personnes, encore emprisonnées en violation du droit burundais, sont soupçonnées d'être des opposants ou d'avoir attenté à la sécurité de l'État. Elles ont été acquittées par la justice burundaise, ont bénéficié de la grâce présidentielle, ont purgé leur peine ou n'ont jamais été présentées à un juge après des années de prison.

XI JINPING CONCILIAANT

Le 15 novembre 2023, Xi Jinping a rencontré Joe Biden en marge du Forum de la Coopération économique de l'Asie-Pacifique (APEC). Pour la première fois depuis plusieurs années, Xi Jinping s'est montré conciliant, dans une volonté d'instaurer des relations apaisées avec son rival. Il a accédé à une demande de Joe Biden – la reprise du dialogue entre les armées des deux pays. Or, ce point était crucial pour éviter une escalade dangereuse de la violence en Asie de l'Est, particulièrement autour de Taïwan.

LA FRANCE NE PROTÈGE PAS ASSEZ LES DÉFENSEURS

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) s'alarme de la situation des défenseurs des droits humains dans le monde et en France, cibles d'une répression allant du « harcèlement judiciaire » à la « criminalisation ». Selon elle, les militants écologistes sont particulièrement attaqués. Elle évoque ainsi la procédure de dissolution engagée contre Les Soulèvements de la Terre, annulée par le Conseil d'État. « Le climat sécuritaire renforcé par



la menace terroriste a contribué [...] à l'instrumentalisation de cette menace pour restreindre l'espace civique et l'activité des défenseurs. » Contre l'instrumentalisation

de ces législations d'exception, la Commission recommande « l'adoption d'un texte législatif qui garantirait la reconnaissance et la protection juridique des défenseurs ».

LA COP28 ET LES DROITS HUMAINS?

Après l'Égypte en 2022, c'était au tour d'un nouveau régime répressif de la région, les Émirats arabes unis, d'accueillir la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP28). Cet État détient en prison 64 de ses ressortissants pour des raisons politiques – notamment Ahmed Mansoor, surnommé « le dernier défenseur des droits de l'homme » des Émirats. Le régime est critiqué pour sa participation à la guerre au Yémen au sein de la coalition arabe menée par l'Arabie saoudite. Les défenseurs du climat dénoncent la surveillance et les restrictions imposées durant la tenue de la conférence, même dans la « zone bleue », espace normalement géré par l'ONU.



UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PORT DU RIO

Le Conseil d'État a donné raison à l'ACAT-France et à la Ligue des droits de l'homme sur le port d'un RIO (matricule d'identification) mémorisable et lisible. La préfecture de police a donc annoncé la création d'un groupe de travail au ministère de l'Intérieur, chargé « d'examiner les mesures à prendre pour faire [...] respecter l'obligation de port de l'identifiant individuel sur la tenue des agents et sa visibilité, ainsi que les éventuelles évolutions à apporter aux textes réglementaires ». Il devrait en résulter la mise en place de nouvelles dispositions applicables sur l'ensemble du territoire et permettant d'enfin faire respecter l'obligation de port du RIO.

1 Ouzbek

Le 7 décembre 2023, le Conseil d'État a ordonné au ministère de l'Intérieur de permettre le retour en France d'un homme soupçonné de proximité avec la mouvance djihadiste. Un désaveu important pour Gérard Darmanin, qui signifie les limites de sa volonté d'expulser des étrangers jugés dangereux, en méconnaissance du droit.



Dans une ruelle d'Antananarivo, l'inscription sur le mur invite à découvrir l'ACAT-Madagascar. Antsa et Miora prennent une photo en attendant l'arrivée de Maria Sylvia, la présidente.

sont la règle – la pollution en plus. Le sourire et l'hospitalité des Malgaches forcent le respect. Les conditions de vie indignes ne cessent de se dégrader depuis dix ans. Ici, pas d'État de droit : la liberté d'expression est bafouée, la corruption fait partie du système et la dignité humaine ne semble pas être la priorité des gouvernants.

L'ACAT-Madagascar, fondée en 1977 et affiliée à la FIACAT depuis 2000, est une toute petite équipe, forte de quelque 35 adhérent(e)s. À son actif : l'abolition de la peine de mort. La loi a été votée le 10 décembre 2014, mais l'ACAT reste vigilante : la vindicte populaire, surtout en brousse, assassine encore.

L'ACAT-MADAGASCAR LUTTE CONTRE LA DÉTENTION PROVISOIRE ABUSIVE

Lors de notre séjour sur l'île, nous rencontrons Ericka, Laure, Miora et Antsa, les salarié(e)s de l'équipe, avec leur présidente, l'avocate Maria Silvia – une femme de tête qui connaît ses dossiers et garde le cap, malgré les vives tensions politiques qui traversent le pays. Miora et Ericka ont été recrutées grâce au soutien financier de la FIACAT, de l'Agence française de développement et de plusieurs ONG pour un projet de lutte contre la détention préventive abusive (DPA).

Entré dans sa phase 3, ce projet étend aujourd'hui son action à quatre prisons, l'une dans la capitale, nommée Antanimora, les trois autres en région (Ambalatavoahangy, Antsirabe et Majunga). Elles demandent aux autorités pénitentiaires une liste des prisonniers et prisonnières, organisent des visites tous les deux mois pour rencontrer les détenu(e)s et identifier les cas de détention préventive abusive. Leurs rapports de visites permettent ensuite à Maria Silvia de faire des signalements et de s'adresser aux avocat(e)s référent(e)s, aux greffes, aux juges ou aux procureur(e)s. Selon les cas, elle demande la révision d'un dossier ou la mise en liberté des personnes qui auraient déjà été jugées, mais même pas informées de leur cas.

Ce projet a pour objectifs de faire respecter la loi entourant la détention préventive, de réduire la surpopulation carcérale et d'améliorer les conditions de détention et de travail du personnel pénitentiaire. Interrogées sur le sens de leur travail, Maria, Miora et Ericka parlent de l'horreur que leur inspirent les conditions de vie dans ces prisons malgaches – surtout pour les femmes avec des enfants en bas âge –, mais aussi de leur satisfaction quand un(e) détenu(e) est libéré(e) grâce à leur opiniâtreté.

"NOUS DEVONS USER DE DIPLOMATIE ET DE PATIENCE"

Antsa, lui, travaille depuis mars 2023 sur la protection collective des défenseur(e)s des droits humains. Sur l'île, les lanceuses et lanceurs d'alerte sont nombreux et risquent la prison ou même l'assassinat. « Nous avons travaillé avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Haut Conseil pour la démocratie et les droits de l'homme pour élaborer un projet de loi que nous avons soumis au ministère de la Justice en 2021 », explique Maria Silvia. Le dossier s'est « perdu en chemin », mais il a ensuite été présenté à un parlementaire de la majorité présidentielle.

En parallèle, Antsa poursuit son travail de formation et de plaidoyer auprès des chancelleries et des diplomates. « Il ne sert à rien de prendre les politiques de front, nous devons user de diplomatie et de patience », explique-t-il.

RESTER SUR UNE LIGNE DE CRÊTE

Cette équipe ACAT est-elle en danger ? On ne peut s'empêcher de leur poser la question, puisque de nombreux Malgaches courageux qui dénoncent les injustices sont la cible de représailles de la part des autorités. La présidente reconnaît être vigilante pour rester sur une ligne de crête : « En tant qu'organisation de la société civile, l'ACAT se doit d'adapter sa méthodologie d'action par un équilibre entre militantisme et coconstruction avec les autorités pour assurer les droits des individus dans des domaines qui relèvent des obligations de l'État. » Ainsi, l'ACAT-Madagascar ne prendra jamais position sur la politique actuelle des dirigeants. Mais elle sera intransigeante pour exiger que les auteurs de violences policières soient jugés et condamnés, et que les procédures judiciaires soient respectées. ♦

DROITS HUMAINS : UNE DÉMOCRATIE À LA DÉRIVE

TEXTE PATRICIA HEGE, journaliste ET COLETTE CHANAS-GOBERT, membre du Comité directeur et responsable de la commission Communication de l'ACAT-France

Misère et corruption gangrènent le pays, mettant en danger la démocratie. De nombreuses associations et ONG, dont l'ACAT-Madagascar, luttent courageusement pour le respect des droits humains des Malgaches.

On l'appelle La Grande Île – elle a la superficie de la France et du Benelux. Ou encore L'Île rouge, tant la couleur de sa terre imprègne ses collines, ses cultures en terrasses, ses roches et ses déserts. La beauté de « Mada » et la richesse de son sol contrastent avec son immense misère. Partout, des ordures, des masures qui tiennent à peine debout, des enfants en guenilles et pieds nus, des hommes et des femmes qui vendent à la sauvette de la vanille, des objets en fer blanc

ou en plastique pour quelques ariarys, la monnaie locale qui ne vaut pas grand-chose. Un euro équivaut à 5 000 ariarys, et le salaire minimal est de 50 euros.

Sur l'île, 70 % des Malgaches n'ont pas accès à l'eau courante et potable ni à l'électricité. Et pour ceux qui ont ce privilège, les coupures sont journalières. Un vrai casse-tête pour les entreprises. L'état des routes nationales est inimaginable : on peut mettre 14 heures pour faire 400 km et, pour la traversée d'Antananarivo, la capitale, les embouteillages

Initiatives humanitaires et politiques

Le sud de Madagascar a subi en 2020 et 2021 une très grande sécheresse. Informé de la situation, un couple de Malgaches d'Ankazomanga (banlieue pauvre de la capitale) s'est rendu sur place et a rencontré des familles errantes, ayant tout perdu, à la recherche de nourriture. Conscients de cette détresse qui faisait perdre toute dignité, ils ont fourni avec leur réseau d'entraide

une aide de 10 000 ariarys par semaine (environ 2 euros) à 500 familles pour leur survie, en attendant le retour de la pluie. Mais, sans un réel changement politique, l'évolution du pays vers une véritable démocratie reste lettre morte. Avant les élections du 16 novembre dernier, une plateforme de dialogue et de médiation conduite par la présidente de l'Assemblée nationale

et le Conseil œcuménique des Églises a estimé que les conditions pour tenir des élections propres, transparentes, acceptées par tous et respectueuses des normes internationales n'étaient pas remplies. Le Président Andry Rajoelina a été réélu et la Haute Cour constitutionnelle doit se prononcer sur la validité des résultats. Le mouvement de contestation pacifique

continue et souhaite des négociations pour obtenir des engagements de chaque parti pour une gestion plus saine du pays, sans corruption, respectueuse des droits élémentaires comme la liberté d'expression et la protection des défenseurs de l'environnement. Si le parti au pouvoir continue de faire la sourde oreille, le risque est grand de marcher vers une grave crise.

DERRIÈRE LES MURS, DES TRADITIONS INDIGÈNES BIEN VIVANTES

ENTRETIEN AVEC **KENIA HERNÁNDEZ**, défenseure des droits humains au Mexique
PROPOS RECUEILLIS PAR **FABIOLA VITE**, avocate, du Centre des droits humains Zeferino Ladrillero

Grâce aux actions de l'ACAT-France, la défenseure mexicaine Kenia Hernández a été transférée dans un secteur de moindre sécurité au sein de la prison Cefereso 16. Elle se trouve dans un nouvel espace où, pour la première fois au Mexique, un groupe de femmes indigènes privées de liberté peuvent vivre ensemble, partager leurs traditions et faire respecter leurs cosmovisions.

«se manifeste beaucoup», et a demandé son transfert au Centre fédéral de réadaptation sociale féminin (Cefereso 16), une prison de haute sécurité située dans l'État de Morelos, loin de sa famille. Kenia est mère de deux enfants et le principal soutien de sa famille, qui rencontre de grandes difficultés à lui rendre visite et à communiquer avec elle.

DES REPRÉSAILLES POUR SON ENGAGEMENT

Avant sa détention arbitraire, Kenia Hernández se consacrait à la défense de la terre et du territoire, des droits des femmes et des peuples autochtones. Elle accompagnait les survivantes de violences machistes, les proches de victimes de féminicides, les personnes injustement privées de leur liberté et celles affectées par les activités des entreprises extractives multinationales au Mexique. Actuellement, la défenseure est poursuivie dans 11 affaires pénales – des représailles contre son travail –, avec des irrégularités notables dans les procédures judiciaires.

« C'est la première fois dans l'histoire des prisons mexicaines qu'il nous est permis de vivre ensemble. »

Depuis qu'elle est détenue au Cefereso 16, Kenia a subi une discrimination basée sur son genre et son appartenance au peuple indigène Amuzgo. De plus, la défenseure a dénoncé des restrictions dans l'accès à des consultations médicales, ainsi qu'à l'eau potable. Elle a également été soumise à des situations extrêmes d'isolement. Son cas reflète le harcèlement auquel font face les personnes défenseures des droits humains au Mexique, caractérisé par l'utilisation abusive du droit pénal et la criminalisation de la protestation sociale. Pour en savoir plus sur son nouveau mode de vie en prison, nous avons adressé à Kenia quelques questions.



Combien de femmes autochtones vivent dans le pavillon ? Quelles sont leurs origines ? Qu'est-ce qui vous unit toutes ?

K. H. : Nous sommes sept femmes indigènes privées de liberté, nous vivons ensemble dans une prison de haute sécurité. C'est la première fois dans l'histoire des prisons mexicaines qu'il nous est permis de vivre ensemble en tant que sœurs indigènes dans un même pavillon. Nous provenons de différentes communautés : je suis Amuzga, et mes compagnes sont issues des peuples Nahuatl, Mizteco, Zapoteco, Tzeltal, Huichol et Otomí. Nous sommes unies par nos traditions autochtones et nos connaissances ancestrales, mais aussi par le fait qu'aucune d'entre nous n'a eu accès à un interprète lors des audiences ni pendant la détention. Ma sœur tzeltale ne parle pas espagnol et pourtant ce droit fondamental ne lui a pas non plus été accordé. Quatre d'entre nous sont mères et l'une d'entre nous a une déficience motrice, mais ces aspects n'ont pas été pris en compte dans nos procédures pénales ni dans nos conditions de détention. Le fait de vivre ensemble nous permet d'unir nos forces et de mener une lutte collective pour défendre nos droits au sein de la prison.

Quelles traditions sont partagées et dans quel but ?

K. H. : Depuis que nous vivons ensemble, mes sœurs autochtones et moi réalisons notre rêve d'autosuffisance et de permaculture en prison. Il y a quelques mois, nous avons commencé à semer. Cela n'avait jamais été fait auparavant et, aujourd'hui même, nous avons dégusté une quesadilla à base de fleurs de courgette que nous avons récoltées nous-mêmes ! Ces dernières ont été cuisinées par

À Mexico, dans le quartier de Taplan, des amies de Kenia, membres des collectifs Manada Periferica et Damnificados Unidos del Multifamiliar Taplan soutiennent la lutte pour la liberté de Kenia Hernández.

les sœurs huicholes et nahuas, avec des tortillas faites à la main par les sœurs otomies et tzeltales. Maintenant, nous avons également un projet de ferme, nous faisons de la broderie et d'autres travaux d'artisanat. Cela nous permet d'être en contact avec la terre, de favoriser notre spiritualité, de rester unies et en paix.

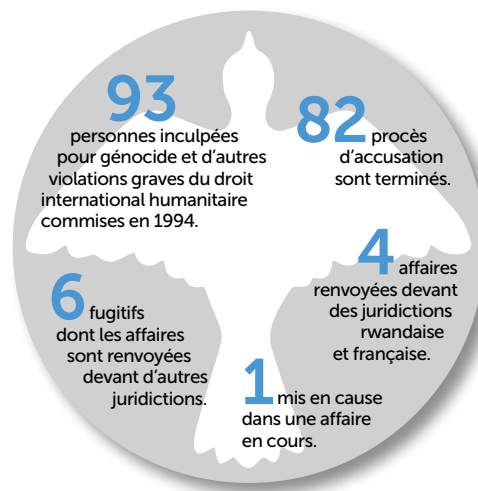
« Nous réalisons notre rêve d'autosuffisance et de permaculture en prison. »

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement faire respecter les cosmovisions au sein de la prison ?

K. H. : Cela signifie exiger qu'on nous permette de réaliser des activités avec lesquelles nous nous identifions, telles que la culture de la terre, ce que nos ancêtres nous ont enseigné. Toutes ces activités ont un sens profond lié à nos coutumes et, en les accomplissant, nous maintenons un contact permanent avec nos origines. Vivre ensemble et avoir la possibilité de partager nos traditions respectives, venant de différents États, cela renforce notre sentiment d'appartenance indigène envers le Mexique et nos racines. ♦

C'EST QUOI... LE TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA?

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a été créé pour «juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide et d'autres violations graves du droit international humanitaire commises au Rwanda, et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations du droit international commis sur le territoire d'États voisins en 1994», afin de «contribuer au rétablissement et au maintien de la paix et à la réconciliation nationale» au Rwanda.



8 NOVEMBRE 1994

Le TPIR est créé par le Conseil de sécurité des Nations unies. Son siège est établi en Tanzanie.

9 JANVIER 1997

Ouverture du premier procès du TPIR contre Jean-Paul Akayesu, ancien bourgmestre de la commune de Taba.

2 SEPTEMBRE 1998

La chambre de première instance déclare Jean-Paul Akayesu coupable de génocide. Le TPIR devient le premier tribunal international à prononcer un jugement relatif au crime de génocide et à interpréter la définition du génocide énoncée dans les Conventions de Genève de 1948. Il est le premier tribunal

international à définir le viol en droit pénal international et à reconnaître le viol comme un moyen de perpétrer le génocide.

23 OCTOBRE 2000

Ouverture du procès contre Jean-Bosco Barayagwiza, Ferdinand

Nahimana et Hassan Ngeze, accusés d'avoir diffusé des programmes destinés à inciter publiquement à commettre des actes de génocide.

28 AOÛT 2003

Le Conseil de sécurité des Nations unies adopte la Résolution 1503, demandant au TPIR d'élaborer une stratégie d'achèvement de ses activités.

16 JUIN 2006

La chambre d'appel du TPIR dresse le constat judiciaire du génocide perpétré contre le groupe ethnique tutsi au Rwanda en 1994.

24 JUIN 2011

Pauline Nyiramasuhuko est la première femme à être inculpée et arrêtée par un tribunal pénal international. À l'issue du procès, elle devient la première femme à être reconnue coupable de génocide, d'entente en vue de commettre le génocide et de viol constitutif de crime contre l'humanité.

20 DÉCEMBRE 2012

Le TPIR rend son dernier jugement en première instance dans l'affaire Augustin Ntirabatware.

Une instruction limitée aux crimes liés au génocide des Tutsis

Si le TPIR a jugé plusieurs hauts responsables impliqués dans le génocide des Tutsis au Rwanda, il n'a entrepris aucune action contre les crimes de guerre ou crimes contre l'humanité imputés au Front patriotique rwandais (FPR). La procureure Carla Del Ponte, qui a tenté de mener de telles enquêtes, s'est vu opposer un refus de la part des autorités rwandaises issues du FPR, indiquant que le jugement de ces crimes était du ressort de la justice rwandaise. Son mandat n'a pas été reconduit et ses successeurs n'ont pas poursuivi ses enquêtes concernant le FPR.



RWANDA EN QUÊTE DE JUSTICE

Ce dossier est composé du récit d'une traque et d'une arrestation inédites.

Il donne aussi la parole à Dafroza et Alain Gauthier qui, au nom des victimes du génocide des Tutsis, dénoncent un système judiciaire « qui ne se donne pas les moyens de mener à bien le devoir de justice ».

Enfin, le sociologue Marc Le Pape revient sur les rapports Duclert et Muse, qui établissent des vérités peu connues jusqu'ici. Une longue quête de justice.

CE DOSSIER EST ILLUSTRÉ
PAR DES PHOTOS
DU MÉMORIAL DE KIGALI

FÉLICIEEN KABUGA



UN FUGITIF ARRÊTÉ EN FRANCE

TEXTE JEAN-FRANÇOIS DUPAQUIER, journaliste et écrivain

Ce récit d'une traque et d'une arrestation inédites soulève de nombreuses questions. Trente ans après le génocide des Tutsis rwandais, la gestion judiciaire menée par la France est encore sujette à polémique.

En ce début d'année 2019, Serge Brammertz dissimulait à peine sa colère. Trois ans plus tôt, ce haut magistrat belge avait été nommé par l'ONU procureur du Mécanisme pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda (MTPIR). Ce dernier doit clôturer les comptes judiciaires du génocide commis contre les Tutsis du Rwanda en capturant et jugeant les derniers fugitifs. Avant de nommer Brammertz, le Secrétaire général de l'ONU ne lui avait pas caché que les financeurs de l'Organisation, en premier lieu américains, se disaient fatigués de payer pour une justice internationale peu performante.

LE FINANCIER DU GÉNOCIDE

Après son installation à Arusha (Tanzanie), Serge Brammertz avait donc convoqué les enquêteurs du Tracking Team, la police onusienne en charge de l'arrestation des derniers suspects. Ils avaient promis de faire mieux. Pourtant, presque trois ans plus tard, toujours aucune arrestation. D'où l'exaspération de Serge Brammertz.

À La Haye – son second siège –, le Mécanisme avait pour voisin Europol, qui accueillait une réunion annuelle de hauts policiers européens. En juillet 2019, le procureur du MTPIR s'y fit inviter. « Il nous a clairement fait comprendre que l'équipe du Tracking Team était composée d'incapables et qu'il comptait plutôt sur nous », raconte un participant. Parmi une petite dizaine d'organismes supposés du « crime des crimes » encore en fuite, Brammertz pointait Félicien Kabuga, « le financier du génocide ». En 2007, la police criminelle allemande, mandatée pour capturer son gendre, l'ancien ministre Augustin Ndirakobuca, était passée à quelques mètres de lui sans

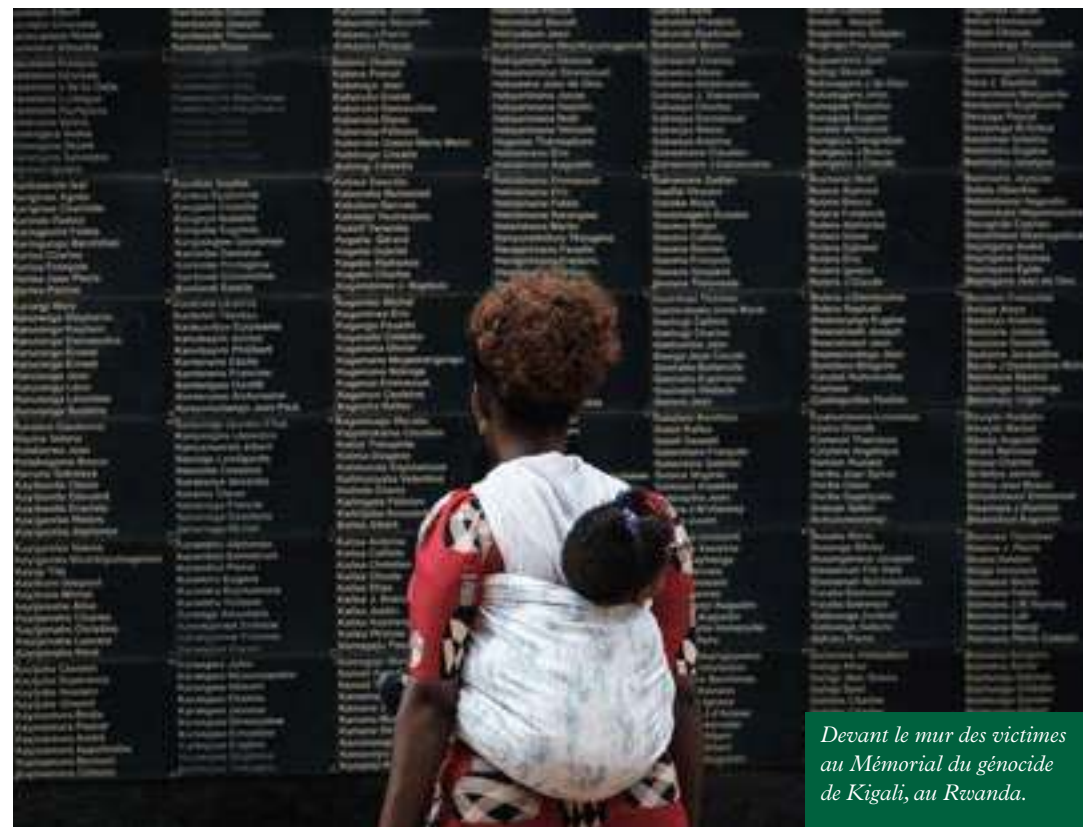
l'identifier. « Je possède des indices me conduisant à penser que Kabuga se cache depuis tout ce temps en Europe ; à vous de l'arrêter », concluait en substance Serge Brammertz. Il suggéra de créer une Task Force à l'image de celle ayant obtenu de brillants résultats en ex-Yougoslavie.

Policiers britanniques, belges, hollandais et français se réunirent. Il leur parut évident que Kabuga, très âgé et malade, ne pouvait échapper aussi longtemps à la justice internationale qu'avec l'aide de son réseau familial. La Metropolitan Police de Londres (appelée familièrement la MET) fut la première à piocher une bonne carte. Elle avait déjà à l'œil une des filles de Kabuga. En analysant ses relevés téléphoniques, elle repéra que celle-ci se rendait très souvent sur le Continent. Aussitôt, les enquêteurs belges et français déclenchèrent le *roaming* des téléphones de toute la parentèle. À Paris, l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité (OCLCH) eut vite du grain à moudre : « Pratiquement 360 jours sur 365, l'un ou l'autre de leurs téléphones "bornait" sur un relais téléphonique situé à Asnières-sur-Seine », raconte le colonel Éric Emeraux, patron de l'OCLCH. Pourquoi cet attrait alors qu'aucun des Kabuga n'y habitait ? Le Parquet délivra les commissions rogatoires fiscales et bancaires que demandait l'OCLCH.

Une complicité des autorités françaises ? Un appartement de la tranquille rue Révérend-Père Christian Gilbert à Asnières se révéla loué par un fils Kabuga qui en payait aussi la taxe foncière, la taxe d'habitation, Internet, l'électricité, etc. La boîte aux lettres mentionnait son occupation depuis des années par un certain Antoine

Jean-François Dupaquier

a été rédacteur en chef au *Quotidien de Paris*, puis à *L'Événement du jeudi*. Il est un spécialiste de l'Afrique des Grands Lacs. Il est auteur de plusieurs ouvrages sur les manipulations identitaires. Il milite contre l'impunité, le négationnisme et pour préserver la mémoire du génocide des Tutsis.



Devant le mur des victimes au Mémorial du génocide de Kigali, au Rwanda.

Tounga, un vieil homme discret. De son côté, le relevé bancaire de l'une des filles Kabuga fit apparaître un paiement de 10 000 euros à l'hôpital Beaujon pour une série d'opérations au nom du vieil Antoine Tonga, qui avait produit de faux papiers congolais et dont la photo d'identité était compatible avec le visage de Félicien Kabuga.

Le 16 mai 2020, à 6 heures du matin, les hommes du peloton d'intervention de la Garde républicaine (l'objectif n'avait pas été jugé assez important pour mobiliser le GIGN) arrêterent sans difficulté le patriarche encore au lit. Le fils Kabuga, qui venait de lui préparer son petit-déjeuner, ne trouva

L'Église divisée

L'attitude des chrétiens, catholiques autant que protestants, et de leurs dirigeants lors du génocide des Tutsis au Rwanda est très débattue. Un examen attentif des sources montre que l'Église catholique du Rwanda n'a jamais parlé d'une seule voix sur cette question. Pendant le génocide et dans la période qui l'a suivi immédiatement, les évêques, les représentants du Saint-Siège et un grand nombre de missionnaires n'ont pas pris la mesure de sa réalité, adoptant au contraire une posture de plus en plus critique à l'égard du nouveau gouvernement rwandais. Par contraste, parmi les prêtres et les laïcs, à Kigali, à Nyundo et à Butare en particulier, beaucoup ont manifesté le désir d'établir la vérité sur ce qui s'était passé et de reconstruire l'Église sur une nouvelle base.

personne n'ouvre une enquête ? Y avait-il complicité des autorités françaises ? Cette histoire ne cachait-elle pas une entente entre les enfants et le patriarche pour le livrer à la justice en échange d'un non-lieu pour démence, etc. ?

UNE BULLE D'IMPUNITÉ

Rien n'accrédite ces rumeurs. Elles sont surtout significatives du ressenti populaire de la gestion judiciaire calamiteuse du génocide des Tutsis du Rwanda par les autorités françaises. Jamais depuis 1994 le ministère de la Justice n'a incité le Parquet à ouvrir des enquêtes sur l'un ou l'autre parmi la centaine de génocidaires présumés de haut niveau réfugiés en France. Jamais il ne s'est élevé contre l'interminable durée des instructions judiciaires en France (un quart de siècle concernant le curé Wenceslas Munyashyaka ; la lenteur de la procédure a valu à la France une condamnation le 8 juin 2004 par la Cour européenne des droits de l'homme ; nonobstant, un non-lieu a été rendu... 14 ans plus tard). Jamais n'a été envisagée une réforme de la législation permettant d'extrader des suspects vers le Tribunal pénal international ou vers le Rwanda. Jamais un ministre de l'Intérieur n'a demandé à ses services d'ouvrir des enquêtes pour génocide en France.

Sans doute vexé de n'avoir pas été en mesure de se glorifier de l'arrestation de Kabuga en étant le premier à l'annoncer, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Christophe Castaner, en « oublia » de féliciter les hommes de l'OCLCH. Comment expliquer l'incurie, l'arrogance, l'indifférence aux victimes des responsables politiques français ? Où commence la complicité dans l'apparente bulle d'impunité qui attire les génocidaires vers notre pays ? À chacun d'apprécier où se situe le curseur. ♦

CRIMES INTERNATIONAUX



LE COMBAT DE TOUTE UNE VIE

TEXTE ALAIN GAUTHIER, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda

Au nom des victimes du génocide des Tutsis, Dafroza et Alain Gauthier traquent les responsables sur le territoire français. Six personnes ont été jugées et condamnées, et le procès d'une septième s'est ouvert en novembre 2023.

Dans le sillage de la publication du rapport Duclert (lire p. 22-24), le président Emmanuel Macron est venu à Kigali, en mai 2021, redire que la France avait « des responsabilités lourdes et accablantes » dans le génocide perpétré contre les Tutsis du Rwanda en 1994.

« En me tenant avec humilité et respect à vos côtés ce jour, je viens reconnaître nos responsabilités, a-t-il déclaré. En voulant faire obstacle à un conflit régional ou une guerre civile, [la France] restait de fait aux côtés d'un régime génocidaire. En ignorant les alertes des plus lucides observateurs, la France endossait une responsabilité accablante dans un engrenage qui a abouti au pire, alors même qu'elle cherchait précisément à l'éviter. [...] La France a aussi un devoir : celui de regarder l'histoire en face et de reconnaître la part de souffrance qu'elle a infligée au peuple rwandais en faisant trop longtemps prévaloir le silence sur l'examen de vérité. » La France a un autre devoir : celui de juger les personnes qui ont trouvé un accueil complaisant sur le sol français et que la Cour de cassation a refusé d'extrader vers le Rwanda.

DE NOMBREUSES AFFAIRES EN SOUFFRANCE

Le premier procès pour génocide aux assises de Paris ne s'est tenu qu'en 2014. Le capitaine Pascal Simbikangwa a été condamné en appel, en 2016, à 25 ans de prison. En 2018, deux anciens bourgmestres, Tito Barahira et Octavien Ngenzi, ont été condamnés en appel à la réclusion criminelle à perpétuité. Le procès du milicien Claude Muhayimana, retardé à deux reprises par la crise du Covid, a vu l'accusé condamné à 14 ans de prison, peine dont il a fait appel. En juillet 2022, l'ancien préfet de Gikongoro, Laurent Bucyibaruta, a été à

son tour condamné à 20 ans de prison pour complicité de génocide. Il a fait appel.

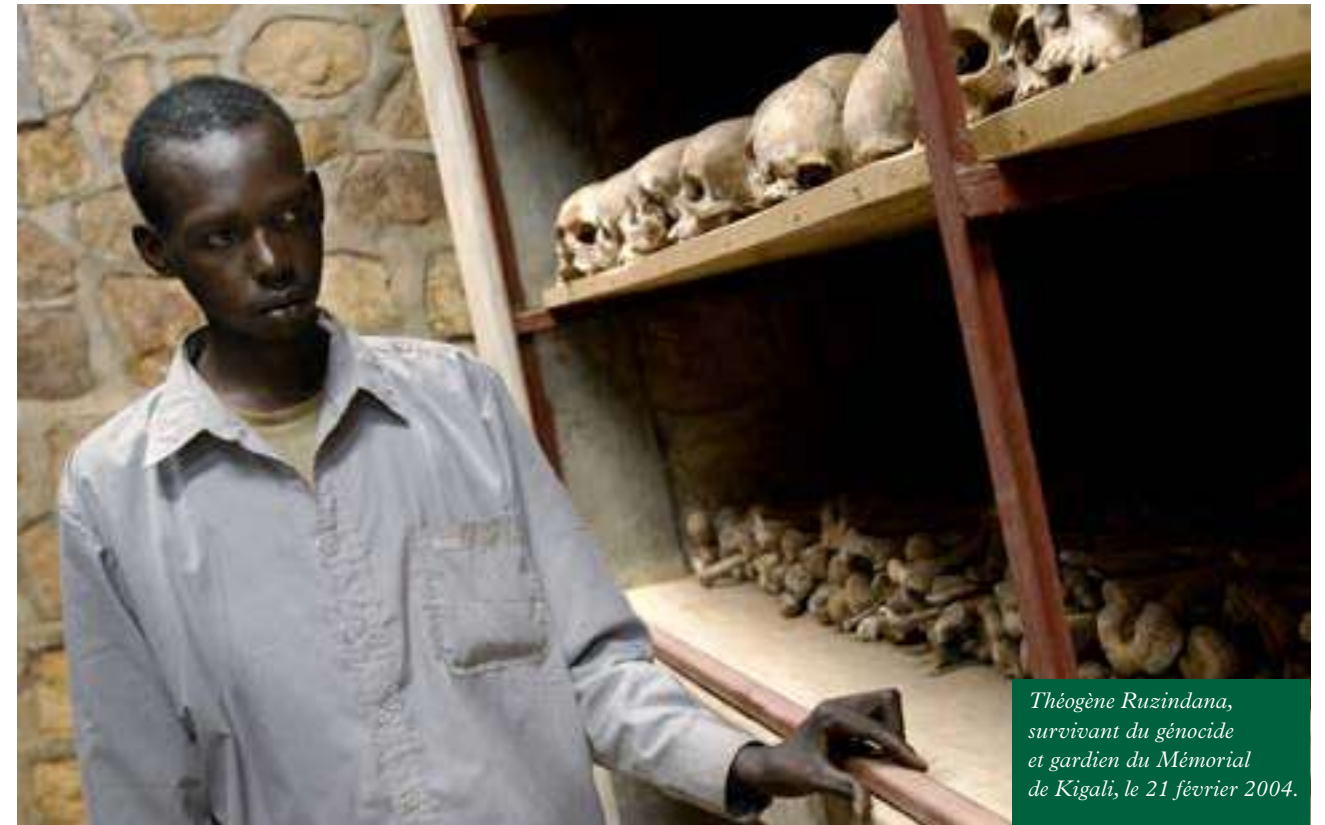
Les derniers procès aux assises de Paris ? Celui à l'encontre d'un ancien gendarme de Nyanza, Philippe Hategekimana, naturalisé Français sous le nom de Manier. Il a condamné ce

dernier à la réclusion criminelle à perpétuité pour génocide et crimes contre l'humanité. Philippe Hategekimana a fait appel. Le procès du docteur Sosthène Munyemana, ancien médecin de Butare, qui a exercé une grande partie de sa carrière à l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot, a commencé le 13 novembre 2023. Il devrait être suivi de celui d'Eugène Rwamucyo, lui aussi médecin de Butare, qui a pu continuer à exercer sa profession à Lille et à Maubeuge. Près de 30 ans après le génocide, force est de reconnaître que le bilan est bien maigre. De nombreuses affaires sont toujours en souffrance. Sans oublier que devront se tenir aussi les trois procès en appel évoqués plus haut. À raison de deux procès au plus par

an – à supposer que les deux médecins soient condamnés et qu'ils fassent appel –, cela prendra près de trois ans.

UNE LONGUE LISTE

Et que fera-t-on des autres affaires, dont certaines sont en cours ou dont l'instruction est clôturée, mais au sujet desquelles nous ne connaissons pas la décision des juges ? On se doit d'évoquer le cas de madame Agathe Habyarimana, visée par une plainte du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) depuis février 2007 et dont il semble que personne ne souhaite la voir jugée. Ou le cas de Laurent Serubuga, ex-chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, visé par une plainte depuis l'an 2000 ; de Marcel Bivugabagabo,



Théogène Ruzindana, survivant du génocide et gardien du Mémorial de Kigali, le 21 février 2004.

militaire poursuivi depuis 2008 ; ou d'Isaac Kamali, visé lui aussi par une plainte du CPCR depuis février 2009 et qui n'a été mis en examen que depuis quelques mois. La liste est longue et il serait préférable, pour le lecteur, de se reporter au site internet du Collectif des parties civiles pour le Rwanda. Depuis la création du CPCR, en 2001, nous ne cessons de dénoncer les lenteurs d'un système judiciaire qui ne s'est

« Nous dénonçons un système judiciaire qui ne s'est jamais donné les moyens de mener à bien un tel devoir de justice. »

jamais donné les moyens de mener à bien un devoir de justice dont beaucoup de nos responsables politiques se gargarisent : moyens financiers, moyens humains, volonté politique... Il a fallu attendre 2019 pour que le Parquet prenne l'initiative des poursuites en ouvrant des informations judiciaires.

RÉINVENTER SON PASSÉ

Trente ans, et il est de plus en plus difficile de recueillir les témoignages indispensables à la tenue de ces procès. Trente ans au cours desquels survivants et tueurs, pour ceux qui sont toujours en vie, ont vu leur mémoire défaillir. Trente ans au cours desquels des rescapés susceptibles de témoigner ont subi

des pressions pour se taire ; menaces, corruption sous de multiples formes. Trente ans au cours desquels les accusés ont eu le temps de réinventer leur passé, de se concerter pour pouvoir rapporter à la barre les mêmes mensonges : tous innocents, victimes d'un pouvoir dictatorial qui préparerait les témoins, un pouvoir au service duquel travailleraient les associations comme le CPCR. C'est dans ce contexte que se déroulent les procès, auxquels la plupart des grands médias nationaux ne donnent aucun écho, laissant nos concitoyens dans la plus totale ignorance de ce qui s'est passé au Rwanda en 1994 et du rôle qu'ont pu jouer nos responsables politiques de l'époque.

LA JUSTICE POUR LA RÉCONCILIATION

D'autres pays ont jugé des génocidaires. Si la Suisse a été la première à condamner un bourgmestre (jugé par un tribunal militaire), c'est vers la Belgique qu'il faut tourner le regard. En effet, c'est probablement ce pays qui a organisé le plus de procédures. En 2001, lors du procès dit des « quatre de Butare », elle condamnait un ancien ministre, un universitaire et deux religieuses à des peines allant de 12 à 20 ans de réclusion pour crimes contre l'humanité. Le Canada, l'Allemagne et des pays scandinaves ont aussi poursuivi et jugé des génocidaires, et la plupart des États (excepté la France et la Grande-Bretagne) acceptent aujourd'hui de répondre favorablement aux demandes d'extradition des autorités rwandaises. Juger les personnes qui ont participé au génocide au Rwanda en 1994 est un devoir de mémoire et de justice. Les rescapés, comme notre association et celles qui luttent à nos côtés, ne réclament pas la vengeance, mais la justice qui leur est due. Une justice qui contribuera peut-être à la réconciliation des Rwandais. Un combat qui n'est pas près de se terminer. Mais le retard pris à juger les bourreaux ne sera jamais rattrapé. ♦

LA FRANCE FACE AU GÉNOCIDE



L'EXPÉRIENCE RWANDAISE

TEXTE MARC LE PAPE, sociologue, chercheur au CNRS

Le rapport Duclert et le rapport Muse, portant tous deux sur l'engagement et la responsabilité de la France au Rwanda entre 1990 et 1994, ont été publiés en 2021. Ils sont des instruments de connaissance qui établissent des vérités peu connues jusqu'ici.

À plusieurs reprises, les Rwandais tutsis furent victimes de massacres organisés par des membres de l'autorité politique et des leaders ruraux. Ce fut le cas en 1959, en 1963 et en 1973. Ces massacres provoquèrent des migrations de Rwandais tutsis vers les pays voisins. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, ces exilés réussirent à constituer une force armée et un mouvement politique, le Front patriotique rwandais (FPR). Le 1^{er} octobre 1990, cette force mena, à partir de l'Ouganda, une intervention militaire au Rwanda qui fut victorieuse et aboutit à la prise de pouvoir en juillet 1994. Cependant, dès le 10 octobre 1990, puis à plusieurs reprises entre 1991 et 1994, des massacres de Tutsis furent provoqués à l'intérieur du Rwanda par différents pouvoirs locaux et nationaux radicalement opposés au Front patriotique rwandais. Puis, en 1994, après un attentat contre le président rwandais, des autorités extrémistes s'emparèrent du pouvoir et prirent l'initiative d'engager un génocide des Tutsis.

Or, en réponse à l'offensive du FPR, la France avait adopté dès 1990 une alliance militaire avec l'État rwandais. Cette alliance fut maintenue en dépit des nombreux massacres de Tutsis, dont les militaires français connaissaient l'existence et l'ampleur. Des controverses commencèrent en France dès avril 1994 : la France avait-elle été associée à l'entreprise génocidaire ?

Deux rapports ont été publiés en 2021 sur l'engagement et la responsabilité de la France au Rwanda entre 1990 et 1994. L'un émane du Rwanda, qui le commanda à un

cabinet d'avocats américains, tandis qu'une commission de recherche fut créée en France à l'initiative du président de la République. Le rapport de cette commission, publié en mars 2021, n'apaisa pas les controverses sur le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1994 ; la société civile en France fut engagée dès 1994 dans ces controverses.

Marc Le Pape est sociologue au CNRS, il a effectué des recherches en Algérie, en Côte d'Ivoire et en Afrique centrale. Il a codirigé plusieurs ouvrages, dont *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, collection « Les Afriques », Karthala, 2002 ; *Génocide et crimes de masse. L'expérience rwandaise de MSF 1982-1997*, CNRS Éditions, 2017 ; et récemment *Violences extrêmes. Enquête, secourir, juger*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2021.

la prise en compte de travaux de recherches universitaires, très nombreux, portant sur la période 1990-1994 et sur le génocide des Tutsis.

Il reste qu'à tout chercheur adoptant un « regard critique d'historien » – revendiqué par les rédacteurs du rapport –, il apparaîtrait indispensable de confronter des sources diverses quant à leur origine et leur nature, ainsi que de prendre en compte les travaux déjà existants. Les rapporteurs ont eu accès à des archives qui n'étaient pas auparavant

UNICITÉ DES SOURCES

Le 26 mars 2021, l'universitaire Vincent Duclert, lorsqu'il remet le rapport de la commission de recherche qui porte son nom au président de la République, déclare : « La commission [...] vous remet le document scientifique que vous attendez [...] »

Le terme « scientifique » est surprenant ; les règles qui ont été imposées aux rapporteurs (ou qu'ils se sont fixées) sont condensées en une formule : « unicité des sources », c'est-à-dire l'« exploitation et analyse des seules archives publiques françaises ». Cette formule acte donc le renoncement à des archives étrangères, à la constitution d'« archives orales » par des entretiens avec des acteurs ou des témoins de la période étudiée (*Rapport*, p. 34), et à



Les murs du Mémorial de Kigali sont recouverts de nombreuses photos de victimes du génocide.

consultables. Il en résulte des récits minutieux et vérifiables ; ils ne sont pas tous complètement inédits, mais leur minutie relative est un incontestable acquis. C'est le cas des récits d'opérations militaires, même si les spécialistes d'histoire militaire en demandent aussitôt plus sur ces actions, de même que certains connaisseurs de la situation de génocide des Tutsis en demandent plus (à juste titre) sur la chronologie locale de la découverte par les militaires français du sort des Tutsis. Quelles expériences, alors, les conduisent à passer de leur méconnaissance première à leur progressive lucidité ? Cette reconnaissance apparaît dans les rapports de plusieurs officiers actifs au Rwanda.

FINALITÉ DIPLOMATIQUE VERSUS FINALITÉ HISTORIENNE

Comment ne pas s'étonner de certains silences ? Dans le chapitre VII du rapport Duclert en particulier, nous espérons découvrir des données sur les capacités militaires du Front patriotique rwandais et sur ses opérations dans les zones qu'il occupa au Rwanda à partir du 1^{er} octobre 1990. Les divers services du renseignement français n'avaient-ils pas pour mission d'enquêter sur les capacités militaires du FPR, qui combattait l'armée rwandaise soutenue directement par des troupes françaises à partir du 4 octobre ? Ces données militaires sur le FPR furent-elles estimées diplomatiquement inopportunes ?

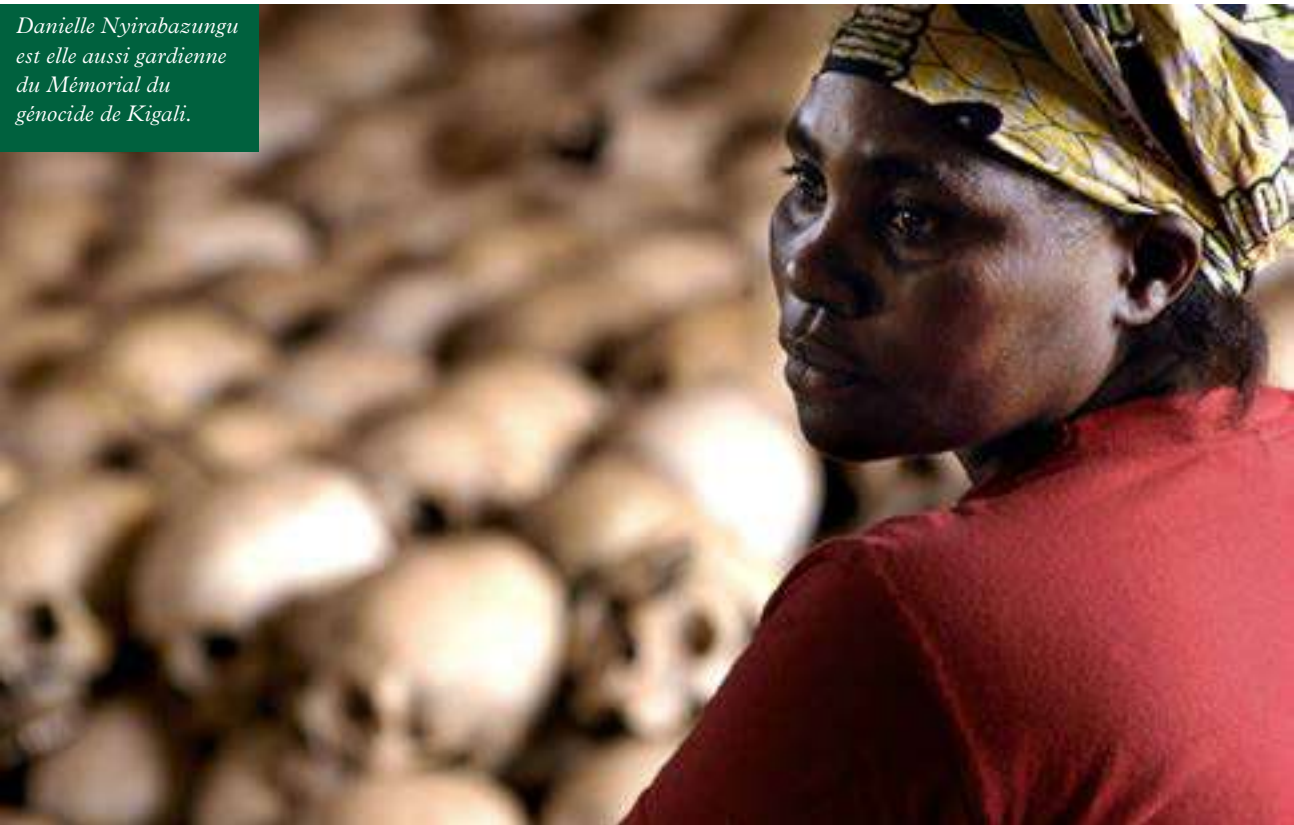
Il est concevable qu'il y ait eu peu de données historiques concernant le Front patriotique rwandais (sa formation, son organisation, son armement, son comportement sur les terrains conquis, etc.) dans les archives consultées à Paris, même s'il est probable qu'au moins le ministère de la Défense et la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) aient

mené des enquêtes, sinon au Rwanda, du moins à partir de l'Ouganda, où la force FPR s'était constituée. À cet égard, la finalité diplomatique du rapport Duclert l'a emporté sur la finalité historique : on épargne certaines accusations à la France qui pourraient donner lieu à des poursuites pénales, et on ne dit rien sur le Front patriotique rwandais qui puisse incommoder Paul Kagame (*Président du Rwanda depuis 2000, ndlr*) et plomber le processus de réconciliation.

« Les deux rapports avaient pour objectif manifeste de pacifier les relations entre la France et le Rwanda. »

Cependant, les chapitres I à VI du rapport Duclert contiennent une enquête chronologique minutieuse relatant les divers contacts entre institutions et acteurs concernés, et donnent des extraits de notes, rapports, lettres, etc., échangés entre la France et ses alliés rwandais. Bref, ils mettent en pratique des procédures classiques de recherche historique. Cependant, le long dernier chapitre change de ton et développe un réquisitoire très dur contre le groupe de décideurs proches du Président François Mitterrand, qui mirent en œuvre la ligne de conduite militaire des forces françaises au Rwanda à partir d'octobre 1990 jusqu'au 25 août 1994. Le rapport, à juste titre, fait le constat d'un « blocage cognitif profond » caractéristique de ce groupe (*Rapport*, p. 663) quant

Danielle Nyirabazungu
est elle aussi gardienne
du Mémorial du
génocide de Kigali.



24



aux risques de génocide des Tutsis, sur lesquels alertèrent en vain certains militaires et diplomates, et qui devinrent effectifs dès le 6-7 avril 1994, à partir de l'attentat contre le Président rwandais. Autre aspect partiellement inédit : la mise en valeur de ceux qui (militaires et diplomates), bien avant le 6 avril, ont alerté les autorités élyséennes sur la possibilité d'une catastrophe et dénoncé des militaires rwandais extrémistes. Les pages finales de l'enquête concluent donc à un « *ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes* » de l'État français dans le génocide des Tutsis.

LE COURS DE L'HISTOIRE

Le second rapport, qui a pour titre *A Foreseeable Genocide. The Role of the French Government in Connection With the Genocide Against the Tutsi in Rwanda*, a été réalisé à la demande du gouvernement rwandais, qui en fit la commande à un cabinet de juristes américains (Levy Firestone Muse). Ce dernier publia un premier rapport de 52 pages le 11 décembre 2017, puis une version complète de 592 pages en avril 2021. Il comporte des remarques sur le travail de la commission Duclert. À la différence de l'enquête française, cette étude prend appui sur des entretiens avec plus de 250 témoins, qui sont en particulier des Rwandais tutsis ayant survécu aux trois mois du génocide : ces témoignages sont insérés dans tous les chapitres du document afin de restituer ce qu'a été l'horreur des actes criminels contre les Tutsis et dans quelles conditions certains ont survécu. Les deux rapports ont plusieurs thèmes en commun. Ainsi s'accordent-ils pour critiquer la permanence de l'engagement militaire française face à l'offensive du Front patriotique rwandais. Cette assistance fut inconditionnelle dès octobre 1990, alors même que plusieurs responsables

Mémorial du génocide à Kigali

Ce dossier est illustré par des photos du Mémorial du génocide de Kigali. Les restes de plus de 250 000 personnes y sont inhumés. Les murs sont recouverts de photographies des victimes du génocide : portraits de famille, enfants qui grandissent, photos de mariage... Le Mémorial comprend un centre d'accueil pour les étudiants et tous ceux qui souhaitent comprendre les événements qui ont conduit au génocide de 1994 contre les Rwandais tutsis.

français (militaires, diplomates) en relatèrent par écrit l'aveuglement et les défaillances, bien avant le génocide et la défaite des Forces armées rwandaises (FAR). Le rapport américain dénonce en outre la politique française pour ce qu'il considère comme une méconnaissance de la réalité du FPR, à l'égard duquel ce rapport exprime un avis strictement positif – « *Il combattait pour mettre fin au génocide* » –, alors que le gouvernement français avait « *permis un génocide prévisible contre les Tutsis* ». Les rapports Duclert et Muse avaient principalement pour objectif de pacifier les relations entre la France et le Rwanda, ce fut manifeste. Ils ne traitent ni des pratiques génocidaires ni de leurs incidences actuelles. À cet égard, ces deux enquêtes n'apportent pas de connaissances nouvelles. ♦

© GIANLUIGI GUERCIA/AFP

3

AGIR AVEC L'ACAT



28
EN AVANT

Sandya Eknaligoda,
la combattante



32
RETOURS SUR ACTIONS

Bonnes et mauvaises
nouvelles à travers le monde

26

QUOI DE NEUF ?

Messages, infos,
outils, idées
pour militer



30

EN CAMPAGNE

Des prisons
au bord
du gouffre

36

CULTURE

Nous aimons
la bande dessinée
Femme, vie, liberté,
coordonnée
par Marjane Satrapi



25

© ACAT-FRANCE : PATRICK KOVARIK/AFP ; MOHAMMED ABED/AFP ; MARJANE SATRAPI



Le sens de mon combat

Qu'ils aient plus de 75 ans, qu'ils en aient 60 ou moins de 50, tous ont adhéré à l'ACAT pour ne pas fermer les yeux sur les criantes injustices dans le monde et prêter leur voix à ceux qui se retrouvent torturés, dans les couloirs de la mort ou en quête d'une terre d'asile. Engagés à l'ACAT aussi parce que c'est un lieu d'œcuménisme pratique et vivant, habité par l'action et la prière non seulement pour les victimes, mais aussi pour les bourreaux. La défense de la dignité humaine permet d'œuvrer ensemble au nom du Christ. À la question « *Comment ai-je connu l'ACAT ?* », diverses réponses ont été données : le témoignage d'un adhérent, une histoire familiale touchée par la torture en Algérie ou la déportation, la lecture de journaux, des annonces lors d'offices religieux, la Nuit des Veilleurs... Comme quoi, il faut persévérer dans le témoignage, même si parfois on a l'impression de ne pas être entendu ! « *Et pourquoi continuez-vous de militer ?* » Question grotesque. Personne n'a l'idée de démissionner, de dire à quoi bon ; au contraire, plus que jamais, le combat de l'ACAT pour les victimes, quelle que soit leur appartenance religieuse, ethnique, philosophique, est indispensable. Il y a toujours des victimes à défendre, des condamnés à mort à accompagner, c'est un engagement dans la durée qui aide à aller plus loin, à reconnaître que les personnes ne sont pas réduites à leurs actes, aussi terribles soient-ils, et qu'elles ont une valeur infinie, une dignité à retrouver. L'ACAT est ce lieu œcuménique indispensable pour proclamer, par et avec la prière et les actions, notre foi en l'incarnation, la Passion et la Résurrection du Christ dont nous sommes les disciples. La torture n'est pas abolie, la peine de mort non plus et le droit d'asile est en panne. Il reste encore des places sur le chantier du respect de la dignité humaine.

COLETTE CHANAS-GOBERT,
membre du Comité directeur et de la commission
Communication de l'ACAT-France

AGIR

QUOI DE NEUF ?

LES 50 ANS DE L'ACAT-FRANCE

L'année 2024 sera celle de nos 50 ans. Cet anniversaire sera fêté à différents moments par les groupes locaux et régionaux par les chemins les plus divers. Le point d'orgue se déroulera à Paris. Le 6 décembre se tiendra, à l'Institut catholique de Paris, un colloque en partenariat avec l'Institut supérieur d'études œcuméniques sur la thématique « Acceptation de la torture : point de bascule des sociétés ? », qui réunira historiens, philosophes et chercheurs. Il sera suivi par une grande célébration œcuménique à l'église Saint-Eustache. Le lendemain, nous entendrons les témoignages de femmes et d'hommes qui ont façonné l'ACAT-France et fait évoluer son mandat, avant d'aborder nos combats actuels et les défis à venir. Sera ainsi organisée une table ronde sur « l'actualité des droits de l'homme » : des experts internationaux et des militants associatifs aborderont les questions des « nouvelles frontières » des droits humains, des nouvelles formes d'action, ainsi que les évolutions induites par les nouvelles formes d'engagement. Nous nous projetterons ensuite dans un avenir incertain, armé(e)s de convictions renouvelées, grâce à l'aide de témoins de notre temps. Avant de clôturer dans la joie et la convivialité cette année jubilaire !

YVES ROLLAND, président de l'ACAT-France
ET CORINE WEBER, membre
du Comité directeur de l'ACAT-France



ON PARLE DE NOUS

🔍 **POUR RETROUVER CES RESSOURCES MÉDIA SUR INTERNET, TAPEZ « ACAT » ET LES MOTS-CLÉS SUIVANTS SUR VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE : « ARTISTES DE LA PAIX », « RIO » OU LE NOM DES MÉDIAS CONCERNÉS.**

Belle exposition dans la presse locale pour nos groupes :

- **Le Télégramme** pour une conférence sur l'Arménie, **La Dépêche** pour une projection sur la peine de mort, **Ouest-France** et **La Manche libre** pour la troupe des Artistes de la paix, et à nouveau **Ouest-France** pour un appel à la paix en Israël-Palestine.
- Le numéro 188 de **Paroles protestantes** a relayé notre Nuit des Veilleurs 2023.
- Le travail mené pour que le RIO, le matricule d'identification des policiers, soit plus lisible a porté ses fruits : en octobre, le Conseil d'État a donné raison à l'ACAT-France. Un travail cité par **Mediapart**, **TSF Jazz**, **RCF**, **Libération** et **France Culture**.
- L'ACAT-France a été sollicitée par **Vatican News** alors que l'Iranienne Narges Mohammadi recevait le prix Nobel de la paix 2023.
- Notre appel à mobilisation pour le prêtre orthodoxe et journaliste camerounais Jean-Jacques Ola Bébé a été partagé par **RFI**.



À DIEU, SYLVIE

Avec une profonde émotion et une grande tristesse, nous avons appris, le 31 décembre dernier, le décès brutal de Sylvie Salier, coordinatrice de l'ACAT-France région de Lyon. Sylvie s'est fortement impliquée dans le rayonnement de l'association au niveau local. Elle a été l'une des clés de voûte de la réussite du programme de sensibilisation à l'abolition universelle de la peine de mort mené avec l'Institut des droits de l'homme de Lyon et Ensemble contre la peine de mort. Ces quelques mots pour lui rendre un vibrant hommage. Sylvie a été, tout au long de ses années d'engagement à l'ACAT, une militante chevronnée, enthousiaste à l'idée de participer dans sa localité à la sensibilisation au respect des droits humains. Aux membres de l'ACAT de la région Rhône-Alpes, dont elle a été jusqu'à ce jour la coordinatrice, nous disons toute notre affection. Repose en paix, chère Sylvie. A-Dieu.



À DIEU, DAN

Le 17 novembre 2023, nous avons été informés du décès de Dan Verilhac par Marguerite Lucquiaud, adhérente de l'ACAT-France région Auvergne. Avec son épouse Luce, il avait reçu à Firminy (42) les deux fondatrices de l'ACAT, Hélène Engel et Édith du Tertre. Dan et Luce faisaient partie des tout premiers adhérents de l'association. L'ACAT-France rend hommage aujourd'hui à ce couple protestant, si impliqué et tellement convaincu de l'importance du respect de la personne et des droits humains.

JMP 2024 : PRIER ET OSER

Le 1^{er} mars 2024, la 103^e édition de la Journée mondiale de prière, proposée par les femmes de Palestine, invite à méditer la lettre de Paul aux Éphésiens : « *Je vous exhorte... Supportez-vous les uns les autres dans l'amour.* » (4. 1-7) Inspirée par l'Esprit, une même foi nous unit et nous porte à agir. Rejoignez les femmes palestiniennes afin de prier et d'oser « *un lien d'amour pour la paix* ».

Semaine de la presse et des médias dans l'école

La 35^e édition aura lieu du 18 au 23 mars 2024 et a pour objectif d'accompagner les élèves à apprendre à vérifier l'information, développer

leur goût pour l'actualité et se forger leur identité de citoyen. Le thème est « L'info sur tous les fronts » et sonne comme une évidence : comprendre

comment se fabrique l'information est crucial pour que les élèves puissent exercer leur esprit critique, notamment face aux réseaux sociaux.

L'ACAT-France, partenaire de cet événement, a mis à disposition 2 500 exemplaires parus en 2023 ainsi que des ressources en ligne.

SANDYA EKNALIGODA, LA COMBATTANTE

TEXTE LINDA CAILLE, rédactrice en chef adjointe et responsable éditoriale du magazine *Humains*

Le prix Engel-du Tertre 2023 a été décerné à Prageeth Eknaligoda, journaliste sri-lankais disparu depuis 2010. Sandya, son épouse, était à Paris pour le recevoir en son nom, le 7 décembre dernier.

28 Sandya Eknaligoda, 60 ans, porte souvent une écharpe rouge autour du cou, signe de son amour toujours vivant pour son époux disparu, le journaliste et caricaturiste sri-lankais Prageeth Eknaligoda. En décembre dernier, elle était à Paris, à l'invitation de la Fondation ACAT qui a remis à son époux et en son absence le prix Engel-du Tertre. Prageeth a été enlevé par des militaires le 24 janvier 2010, deux jours avant l'élection présidentielle, à l'âge de 50 ans. Personne ne l'a revu. *«Prageeth était journaliste d'investigation et caricaturiste, explique Sandya dans les locaux de l'ACAT-France. Il travaillait pour des journaux, des syndicats et des organisations de défense des droits humains. En tant que militant, il dénonçait le gouvernement, alors que la guerre se terminait à peine. À travers ses caricatures, il s'engageait en faveur du respect des droits humains.»*

Prageeth Eknaligoda critiquait la corruption, les fraudes, les irrégularités et les brutalités de la guerre civile entre les forces armées sri-lankaises et les Tigres tamouls sous la présidence Rajapaksa. *«Lorsque quelqu'un est victime d'une disparition forcée,*

continue Sandya, ce n'est pas seulement cette personne qui est enlevée, mais tous les membres de sa famille qui sont affectés pendant des années. L'un de mes deux enfants, qui avait 12 ans en 2010, l'année de la disparition de Prageeth, a montré des signes de dépression plusieurs années après. C'est terrible pour une mère.» Après la Colombie, le Sri Lanka est le deuxième pays au monde à pratiquer les disparitions forcées de manière systématique.

Le pays traverse une crise économique et politique d'ampleur depuis 2022, subissant les conséquences du conflit qui a eu lieu pendant plus de 30 ans dans le pays. En 2022, le gouvernement Rajapaksa (le même que Prageeth Eknaligoda avait critiqué à l'époque) a été poussé à la démission par les citoyens, qui ont souhaité mettre fin à des années d'impunité, d'opacité et de népotisme.

Depuis, le gouvernement actuel – en lien avec les Rajapaksa – fait face au mécontentement de la population. Le pays a connu des épisodes de violences policières et une remontée de la militarisation. Les libertés sont menacées par le recours à la draconienne «loi antiterroriste» pour justifier l'arrestation et la détention arbitraire de défenseurs des droits humains, alors que cette loi a été dénoncée par la communauté internationale.

L'ESPÉRANCE ET LA FORCE DE CONTINUER

Depuis la disparition de Prageeth Eknaligoda, l'épouse courageuse a connu des années d'épreuves et de harcèlement. *«Lorsque j'ai porté plainte pour la disparition de mon mari, assure-t-elle, j'ai été ridiculisée par la police et la Commission des droits de l'homme du Sri Lanka.»*

Son quotidien est désormais entièrement tourné vers le plaidoyer en faveur de la vérité et de la justice au Sri Lanka, pour son époux et l'ensemble des disparus du pays. *«J'écris des lettres à des leaders politiques, j'ai porté mon dossier devant plusieurs institutions du Sri Lanka.»* Sandya organise des expositions des dessins de son époux – parfois chez elle –, des conférences, des rencontres avec des responsables religieux et des veillées devant la résidence présidentielle, le Parlement du Sri Lanka, des temples ou le bureau des Nations unies. En 2020, ses deux fils, âgés de 29 et 26 ans, ont quitté le Sri Lanka pour la Suisse. *«Quant à moi, je reste au Sri Lanka, conclut-elle, c'est ici que mon combat demeure. Avec le prix Engel-du Tertre, je reçois de l'espérance et la force de continuer.»* ♦

L'ACAT-France agit

L'ACAT-France mène un plaidoyer en faveur de la justice transitionnelle au Sri Lanka, contre l'impunité et les disparitions forcées. Elle est impliquée dans des sanctions contre d'anciens criminels de guerre. Le cas de Prageeth Eknaligoda a fait l'objet de plusieurs appels à mobilisation et d'un *Appel du mois*. La justice transitionnelle traite de la manière dont les sociétés répondent aux séquelles de violations graves et massives des droits de l'homme.



Sandya Eknaligoda pose près d'une chemise de son mari. Dans la poche, des stylos du caricaturiste symbolisent l'engagement pour lequel il est honoré.



À gauche : François Walter, président de la Fondation ACAT, remet le prix Engel-du Tertre 2023 décerné à Prageeth Eknaligoda à son épouse le 7 décembre à Paris. À droite : Diane Fogelman, responsable Programmes et plaidoyer Asie de l'ACAT-France avec Sandya Eknaligoda.



EN FRANCE, DES PRISONS AU BORD DU GOUFFRE

TEXTE LAURENCE RIGOLLET, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT-France
ET ÉMILIE SCHMIDT, responsable Programmes et plaidoyer France sûreté & libertés de l'ACAT-France

L'ACAT-France a organisé trois visioconférences sur la surpopulation carcérale pour sensibiliser ses adhérents à cette question trop souvent ignorée. En France, les conditions de détention s'apparentent à des traitements cruels, inhumains et dégradants, comme peut l'être la torture.

30 **L**a question de la surpopulation carcérale a été abordée au cours de ces visioconférences avec Émilie Schmidt, responsable Programmes et plaidoyer France sûreté & libertés de l'ACAT-France, Sylvère Boudrie, aumônier de prison, et Mireille Gayet, ancienne aumônière de prison. Éric, ancien détenu, témoigne par le biais de Mireille Gayet : « *La douche est devenue rare en raison du nombre croissant de détenus. Cela doit aller tellement vite que parfois, nous n'avons pas le temps de nous rincer ou de nous habiller. Nous devons nous laver dans notre cellule, devant nos codétenus. L'intimité est mise à mal et des viols peuvent se produire. Les parloirs sont aussi de plus en plus espacés, on a de moins en moins de temps pour voir notre famille et pourtant, ces liens familiaux sont essentiels pour tenir le coup.* »

DES CONDITIONS DE DÉTENTION INDIGNES

À la prison de Tarbes, il y a 15 ans, il y avait 65 places pour environ 100 détenus. Aujourd'hui, les chiffres explosent, mais on ne les connaît pas officiellement. La promiscuité est énorme, avec trois détenus dans une même cellule, dont un dort sur le sol, car il n'y a que deux couchettes. La prison est ancienne et n'a pas été conçue pour une canicule ou pour un froid mordant. Les problèmes psychologiques sont prégnants, les frictions nombreuses, même si des élans de solidarité entre détenus existent aussi. La France a été condamnée à de nombreuses reprises, notamment par la Cour européenne des droits de l'homme. Le taux d'occupation des maisons d'arrêt est de 122 %. Ces conditions de détention sont jugées indignes par Dominique Simonnot, contrôleur général des lieux de privation de liberté. Elles s'apparentent à des traitements cruels, inhumains et dégradants, comme peut l'être la torture. La seule réponse de l'État est de créer de nouvelles places de prisons, alors que le principe de base – jamais appliqué – est « *un détenu pour une cellule* ». La norme se rapproche plus

souvent d'un mètre carré par détenu. Les lieux sont vétustes, envahis de punaises de lit, de puces et de rats.

FAVORISER LA RÉINSERTION

Les alternatives à la prison et la justice restaurative ont été abordées par Gabi Mouesca, directeur et fondateur de la ferme Baudonne, et Daniel Benson, consultant et ancien détenu, en direct du Canada. Seules la réinsertion et la réhabilitation protégeront la société des récidives. Il existe des alternatives à la prison : le sursis, la détention à domicile sous surveillance électronique, les travaux d'intérêt

« La prison est une souffrance. Lui tourner le dos serait un véritable progrès civilisationnel. »

général, les stages à la citoyenneté, les placements à l'extérieur... Qui sont malheureusement considérées comme des « faveurs » faites aux détenus. Il n'en est rien et, surtout, elles évitent des récidives malheureuses. Emmaüs soutient cinq fermes, dont la ferme Baudonne qui accueille 12 femmes. Trois hectares sont loués par la mairie de Tarnos. Les détenues plantent, cultivent, vendent au marché leur production. Elles sont salariées, syndiquées si elles le souhaitent, et accompagnées par des bénévoles, essentiels au fonctionnement de ce modèle. Ces femmes, si elles sont responsables des délits qu'elles ont commis, sont souvent elles-mêmes victimes des hommes qui les ont poussées à commettre des crimes pour se défendre.



La prison est une souffrance. Lui tourner le dos serait un véritable progrès civilisationnel, d'avant-garde, que les législateurs sont loin d'avoir le courage d'appuyer tant ils craignent l'opinion publique. Pourtant, ces alternatives coûtent moins cher que la prison, elles favorisent la réinsertion, diminuent drastiquement les récidives et protègent la société.

Pour aller plus loin, il faudrait développer la justice dite réparatrice ou restaurative, qui permet de faire dialoguer victimes et auteurs de délits. Ce processus est inspiré par les communautés autochtones, qui ne connaissent pas la prison. Elles réunissent la victime du délit et son auteur avec les membres de la communauté pour débattre et décider ensemble de la réparation – et non de la sanction. Pour les crimes graves, il est parfois décidé d'exclure l'auteur du crime de la communauté. Quand on vit dans le Grand Nord, cette décision est synonyme de peine de mort.

La question essentielle est : qui veut-on comme voisin ? Un détenu qui a été détruit en prison, qui ne peut se réinsérer et qui récidive, ou bien quelqu'un qui a compris son erreur et qui, en sortant, peut se reconstruire, car on lui a donné les moyens de le faire ?

LE SENS DE LA PEINE

Enfin, lors de la dernière visioconférence, le sens de la peine a été abordé à travers le rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE), en présence de ses deux rapporteurs, Alain Dru et Danièle Jourdain Menninger. Deux précautions ont été mises en avant : arrêter de changer le Code pénal en ajoutant des délits sans vérifier s'ils existent déjà, et

Les conditions de détention en France sont jugées indignes par Dominique Simonnot, contrôleur général des lieux de privation de liberté. Elles s'apparentent à des traitements cruels, inhumains et dégradants, comme peut l'être la torture.

renforcer les moyens de la justice pour recruter des greffiers et accompagner les futures sorties, car une sortie sèche est une « école de la récidive ». Le défi est d'arriver à faire accepter par la société, par les victimes et par les prévenus qu'il existe d'autres moyens de sanctionner. Il faut résister au « *populisme pénal* ». Les condamnés, souvent jeunes, modestes, précaires, au parcours scolaire court, ne présentent aucune garantie pour la justice, contrairement à l'homme politique ou au cadre qui pourra être renvoyé chez lui contre une caution. Il faut aussi traiter la problématique de la courte peine, qui fera perdre au prévenu son logement social, son travail. La comparution immédiate est le gros pourvoyeur des courtes peines. Enfin, la détention préventive met un nombre considérable de gens présumés innocents en prison, car la justice n'a ni le temps ni les effectifs pour traiter leurs cas. Il est important de traiter dignement nos concitoyens, même s'ils ont commis des délits. On ne peut parler du sens de la peine si on ne parle pas des moyens de la justice. ♦



Pour aller plus loin

Ces visioconférences sont visibles sur la chaîne YouTube de l'ACAT-France.

Retour sur les bonnes et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois, ainsi que sur les situations qui demandent encore toute notre vigilance.

Tenez-vous informé : @ACAT_FRANCE

1) BONNE NOUVELLE

France

L'ÉTAT CONDAMNÉ DANS LA MORT DE SHAOYAO LIU

La France a été condamnée pour « *faute lourde* » et devra verser 138 000 euros à la famille de Shaoyao Liu, tué par balle en 2017 lors d'une intervention de police. Si le policier auteur du tir a bénéficié d'un non-lieu au titre de la légitime défense, la justice civile a quant à elle conclu que les agents de la brigade anticriminalité (BAC) auraient dû utiliser des armes non létales. La justice a également condamné l'État pour la mauvaise prise en charge des enfants de la victime, qui ont assisté à la scène, sont restés environ deux heures sans prise en charge médicale et ont dû annoncer eux-mêmes à leur mère le décès de leur père.

⬅ L'ACAT-France a dénoncé cet usage non proportionnel des armes à feu et continue de se battre contre l'impunité de ces usages.

2) BONNE NOUVELLE

Myanmar

ENFIN UN ESPOIR POUR LA RÉSISTANCE ?

En octobre 2023, pour la première fois depuis sa prise de pouvoir lors du coup d'État de février 2021, alors que le pays a sombré dans la violence généralisée, la junte birmane a perdu le contrôle de ses postes-frontières les plus utilisés pour le commerce avec la Chine. En effet, la guérilla prorévolution de l'ethnie Kokang est parvenue à récupérer certains de ses anciens territoires. Une victoire stratégique qui a permis des offensives d'ampleur de la part de groupes de résistants contre l'armée, à l'origine de nombreux crimes de guerre et contre l'humanité dénoncés par la communauté internationale. Une victoire fragile qui ne laisse pas présager un retournement de la situation.

⬅ L'ACAT-France reste mobilisée en soutien au peuple birman, victime de violations massives de ses droits.

3) BONNE NOUVELLE

Colombie

UN ANCIEN PRÉSIDENT DÉNONCÉ DEVANT LA JUSTICE ARGENTINE POUR CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Des familles de victimes et des organisations de défense des droits humains, au nom de la compétence universelle, exigent une enquête sur la responsabilité pénale d'Álvaro Uribe, ancien Président colombien, pour les meurtres perpétrés sous son gouvernement entre 2002 et 2010. Elles demandent aux tribunaux argentins d'enquêter sur sa responsabilité dans au moins 6 112 meurtres et disparitions de personnes, présentées illégalement comme des victimes de combat par des agents de l'État. Álvaro Uribe aurait autorisé et même ordonné la commission de ces crimes. Cette action ouvre la voie à une enquête inédite sur un ancien Président colombien pour des crimes internationaux.

⬅ L'ACAT-France se réjouit de cette décision qui constitue une avancée dans la lutte contre l'impunité en Colombie. Elle reste vigilante pour que la justice argentine enquête sur ces faits.

4) BONNE NOUVELLE

Maroc/Sahara occidental

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉTENTION DEMANDE LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS DE GDEIM IZIK

Dans un avis publié le 11 octobre 2023, le groupe de travail sur la Détection arbitraire des Nations unies exhorte le Maroc à la libération des prisonniers du groupe de Gdeim Izik. Dans sa demande, il a mis en lumière des violations flagrantes, le refus d'accès à des avocats, des aveux obtenus sous la torture et le manque d'impartialité et de la cour. Il a conclu que ces individus ont été privés de leur liberté depuis leur arrestation en 2010. Le groupe de travail a enjoint le Maroc à garantir des dédommagements et incité le Royaume à prendre des mesures contre les responsables.

⬅ L'ACAT-France dénonce depuis de nombreuses années la détention arbitraire des prisonniers du groupe de Gdeim Izik, ainsi que l'usage de la torture et de mauvais traitements à leur égard. Elle a obtenu la condamnation du Maroc par le Comité contre la torture en 2016 sur le cas de Naama Asfari et a déposé une plainte, toujours devant le comité, en 2022 sur le cas de Mohamed Lamine Haddi.



5) BONNE NOUVELLE

Bahreïn

ABDULHADI AL-KHAWAJA ET SES CODÉTENUS OBTIENNENT UNE AMÉLIORATION DE LEURS CONDITIONS DE DÉTENTION

Après une large mobilisation internationale et une longue grève de la faim des prisonniers politiques, le défenseur bahreïni Abdulhadi al-Khawaja et ses codétenus ont réussi à obtenir, le 3 octobre, une amélioration de leurs conditions de détention, ainsi qu'un meilleur accès aux soins médicaux. Cependant, Abdulhadi al-Khawaja continue d'être arbitrairement détenu et sa fille Maryam al-Khawaja n'a pas été autorisée à embarquer à Londres pour un vol à destination de Bahreïn le 15 septembre, alors qu'elle souhaitait rendre visite à son père.

⬅ L'ACAT-France continue d'appeler à la fin de la détention arbitraire d'Abdulhadi Al-Khawaja et des autres détenus politiques, ainsi qu'à l'abolition de la peine de mort à Bahreïn.

6) VIGILANCE

Tchad

UNE LOI D'IMPUNITÉ ADOPTÉE

Au nom de la soi-disant « *paix, la réconciliation et la cohésion nationale* », le Conseil national de transition a adopté le 23 novembre 2023 une loi d'amnistie proposée par la junte militaire au pouvoir. Ce texte promeut l'impunité des militaires tchadiens qui ont commis de graves violations des droits humains le 20 octobre 2022 et les jours suivants, ayant conduit à la mort, principalement par balles, d'au moins 218 civils selon la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH).

⬅ L'ACAT-France dénonce cette loi d'impunité au Tchad et continuera à demander vérité et justice pour les victimes du 20 octobre 2022 au niveau international.

7) VIGILANCE

Maroc

RÉDUCTION DE PEINE POUR SAÏDA EL-ALAMI

La Cour d'appel de Casablanca a réduit à huit mois la peine prononcée en mai 2023 contre Saïda El-Alami, 49 ans, défenseure des droits humains. La peine prononcée en première instance était de deux ans de prison ferme, avant d'être alourdie à trois ans, puis de nouveau allégée. Elle est emprisonnée depuis mars 2022. Saïda El-Alami est membre du collectif Femmes marocaines contre la détention politique et se présente comme « *dissidente politique* » sur Facebook. Elle y dénonce les actions et la corruption des services de sécurité et de la justice, et y affiche son soutien à des prisonniers d'opinion comme les journalistes Omar Radi et Soulaïmane Raïssouni.

⬅ L'ACAT-France dénonce le harcèlement judiciaire et les condamnations dont fait l'objet Saïda El-Alami, qui ne fait qu'exprimer pacifiquement son opinion.

8) VIGILANCE

France

L'ÉTAT FRANÇAIS VISÉ PAR
UNE PROCÉDURE DEVANT LA CEDH

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a ouvert une procédure contre la France pour « acte de torture » ou « traitement inhumain ou dégradant » pour des blessures infligées par un policier à un manifestant. Laurent Théron avait été éborgné par une grenade à main de désencerclement (GMD) lancée par un CRS lors d'une manifestation contre la « loi travail » en septembre 2016. Pour la CEDH, tout recours à la force disproportionné peut constituer un « traitement inhumain ou dégradant », voire de la « torture » au titre de l'article 3 de la *Convention européenne des droits de l'homme*. Même si le policier avait reconnu devant la cour d'assises de Paris en 2022 que Laurent Théron ne présentait « aucune menace », la cour l'avait tout de même acquitté au nom de la légitime défense. Si la France venait à être condamnée par la CEDH, la décision concernant l'usage de la GMD s'imposerait en droit français.

⚡ L'ACAT-France reste mobilisée et continue de demander l'interdiction des armes de guerre en manifestation.

9) VIGILANCE

Mexique

PRÉSENTATION
DE 17 RAPPORTS THÉMATIQUES
LORS DE LA PRÉ-SESSION DE L'EPU

Le collectif EPUMX, un réseau d'organisations dont l'ACAT-France fait partie, a présenté une série de rapports aux États de l'ONU sur les questions les plus urgentes en matière de droits humains au Mexique lors de la pré-session de l'Examen périodique universel (EPU) à Genève, en novembre 2023 : disparitions, exécutions extrajudiciaires, impunité et torture. Les États doivent analyser ces questions avant l'examen de l'état des droits humains (pour le Mexique, le 24 janvier 2024 au siège du Conseil des droits de l'homme). Les représentants du collectif ont exhorté les États à formuler des recommandations au Mexique afin qu'il rende des comptes à la communauté internationale.

⚡ L'ACAT-France reste vigilante sur les recommandations faites par les États, ainsi que sur les actions entreprises par le Mexique pour faire face à ses défis.

10) VIGILANCE

Vietnam

EXÉCUTION DE LE VAN MANH
EN DÉPIT DES CONTESTATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Le Van Manh a été condamné à mort en 2005 pour le vol, le viol et le meurtre d'une jeune fille âgée de 13 ans. Or, selon plusieurs ONG, dont la Commission internationale des juristes (CIJ), la police aurait obtenu ses aveux sous la torture. Le Van Manh a par la suite clamé son innocence. À l'échelle internationale, le Vietnam a fait l'objet de nombreuses déclarations de la part d'États et de l'Union européenne, appelant le pays à appliquer un moratoire sur la peine de mort. Le Van Manh a été exécuté le 22 septembre 2023. En cohérence avec le secret entourant le recours à la peine de mort dans le pays, sur son acte de décès, les autorités ont indiqué qu'il était décédé « dans la maison d'exécution de la police provinciale de Hoa Binh ».

⚡ L'ACAT-France continue de lutter pour l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances et reste vigilante sur la situation de Ho Duy Hai, un autre Vietnamien injustement condamné à mort et dans le couloir de la mort depuis plus de 14 ans.

11) MAUVAISE NOUVELLE

France

LA DISTANCE DE TIR DES LANCEURS
DE BALLES DE DÉFENSE RÉDUITE
PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Hedi, Virgil, Nathaniel. Tous ont été grièvement blessés par un tir de LBD après les révoltes qui ont suivi la mort de Nahel en juin dernier. La liste des blessés ou tués ne cesse de s'allonger, prouvant ainsi la dangerosité de cette arme. Pourtant, la distance réglementaire de tir a été supprimée des récentes instructions transmises par le ministère de l'Intérieur et remplacée par une distance dite « opérationnelle » donnée par le fabricant de munitions. Ainsi, d'une distance minimale de 10 mètres, les instructions préconisent dorénavant une distance minimale de 3 mètres. Une décision tellement dangereuse que la gendarmerie nationale elle-même déconseille de la suivre.

⚡ L'ACAT-France s'oppose fermement à cette modification de la doctrine d'usage des LBD et réitère sa demande d'interdiction du LBD en contexte de maintien de l'ordre.



12) MAUVAISE NOUVELLE

Israël-Palestine

LES CIVILS, PREMIÈRES VICTIMES
DU NOUVEAU CONFLIT

Le 7 octobre 2023, au petit matin, plusieurs groupes armés palestiniens, principalement du Hamas, ont mené des attaques contre des postes militaires ainsi que plusieurs villages, kibboutz et villes, commettant de nombreux massacres parmi les civils israéliens vivant dans ces communautés. On compte environ 766 morts, dont 695 Israéliens (et 36 enfants) et 240 personnes kidnappées et prises en otages. Face au choc qu'ont provoqué cette attaque et ces atrocités, la réponse du pouvoir israélien fait de nombreuses victimes. On compte dans la bande de Gaza au moins 23 357 morts, dont 9 600 enfants, et plus de 8 000 disparus. Pendant ce temps, les violences en Cisjordanie continuent d'augmenter avec 340 Palestiniens tués, dont 84 enfants. On dénombre également 5 780 arrestations depuis le 7 octobre sur ce même territoire. Enfin, plus de 1 200 Palestiniens ont été chassés de leurs terres en raison des violences de colons israéliens.

⚡ L'ACAT-France dénonce les attaques contre les civils des deux côtés et appelle à soutenir le travail de la Cour pénale internationale dans son enquête sur le conflit en cours pour lutter contre l'impunité.

13) MAUVAISE NOUVELLE

Soudan

NETTOYAGE ETHNIQUE
EN COURS AU DARFOUR

« Nous sommes extrêmement préoccupés par des informations selon lesquelles les Forces d'appui rapide [paramilitaires du général Hemeti] et les milices arabes alliées ont tué des centaines de civils massalit au début du mois [de novembre 2023] dans la ville d'Ardamata, dans le cadre d'une nouvelle attaque massive motivée par l'origine ethnique contre des civils massalit non arabes dans le Darfour occidental », a déclaré le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies le 17 novembre 2023. « Les civils massalit ont subi six jours de terreur aux mains des Forces d'appui rapide et des milices alliées après qu'elles ont pris le contrôle de la base de l'armée soudanaise à Ardamata le 4 novembre. Certaines personnes ont été sommairement exécutées ou brûlées vives. Un grand nombre de victimes étaient de jeunes massalit et des membres de la famille de soldats soudanais restés à Ardamata après le départ des troupes. Des femmes et des filles auraient été victimes de violences sexuelles dans le camp de personnes déplacées d'Ardamata et chez elles. Des milliers de personnes ont été déplacées. » Le nombre de victimes est encore incertain. La région sous contrôle des paramilitaires est difficilement accessible. Mais plusieurs organisations évoquent plus de 1 000 morts et un nettoyage ethnique en cours avec l'utilisation du viol comme arme de guerre.

⚡ L'ACAT-France dénonce les très graves violations des droits humains commises au Darfour et déplore l'incapacité internationale à y mettre un terme.



Roman graphique

Femme, vie, liberté, sous la direction de Marjane Satrapi, L'Iconoclaste, 2023, 271 p., 32 €.

Septembre 2022 : mort de Mahsa Amini. Un an plus tard : parution de cet étonnant et beau roman graphique. Entre-temps, vous avez probablement entendu les noms d'autres jeunes filles, parfois très jeunes, tuées par des femmes et des hommes de la police des mœurs pour un voile insuffisamment ajusté. Ces faits vous interpellent ? Vous vous interrogez sur l'Iran, ce pays qui met en place une vidéosurveillance intelligente pour surveiller les femmes dans la rue et les signaler à la police ? Cette œuvre collégiale – illustrée par 17 dessinatrices et dessinateurs de talent à partir de textes écrits par le politologue Farid Vahid, le grand reporter Jean-Pierre Perrin ou encore l'historien Abbas Milani – va répondre à vos attentes. Son objectif : présenter, décrypter, analyser et rendre compréhensible la situation en Iran dans un livre passionnant, découpé en trois chapitres. La partie événementielle relate la révolte autour du décès de Mahsa, la naissance d'un slogan, mais aussi les exécutions, l'enfer de la prison d'Evin, l'oppression permanente. Dans la partie historique, nous découvrons le passé et le présent du pays, entre traditions culturelles et familiales, et organisation politique, qui se poursuit dans la troisième partie, autour du régime actuel et de la résistance en train de fermenter. Par leurs graphismes, d'une grande variété, tous les artistes expriment avec intensité leur ressenti, leur attachement à ce pays et à ses habitants, et invitent le lecteur à ne pas oublier cette population qui aspire à la liberté. L'œuvre se poursuit par un dialogue à bâtons rompus entre les rédacteurs et Marjane Satrapi – initiatrice, actrice et coordonnatrice de cette création – pour répondre à la question : « *Et après ?* » Chacun exprime sa vision de l'avenir, avec ses inquiétudes et ses peurs, mais porté par l'espérance d'un avenir libre pour l'Iran. Ces échanges sont illustrés par Joann Sfar. Ce livre, par sa réalisation originale et très complète, va vous rapprocher des Iraniennes et Iraniens qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits.

• **HUMAINS** recommande ce projet coordonné par Marjane Satrapi, autrice d'origine iranienne de *Persépolis* (2000). Une version en persan sera diffusée sur des centaines de sites iraniens. Trois spécialistes de la question iranienne et 17 dessinatrices et dessinateurs mêlent connaissances et illustrations au service d'un propos clair et bien construit.



Roman DES HISTOIRES DERRIÈRE DES OBJETS.

Le Bureau d'éclaircissement des destins, de Gaëlle Nohant, Grasset, 2023, 416 p., 23 €.

Le Bureau central des recherches a été créé par les Alliés en 1948, à Arolsen, en Allemagne. À côté des millions de morts, il y avait les disparus, les déplacés. Il fallait les retrouver, savoir ce qu'ils étaient devenus, pour, sinon réparer, au moins apaiser. En 2019, il devient le Service international de recherches ou le « *bureau d'éclaircissement des destins* » de persécutés du régime nazi. Irène et Éva y mènent des investigations, où espoirs et découragements se côtoient. Pendant des années, elles exhument paires de lunettes, doudous abandonnés, lettres jaunies. Derrière ces objets, des prénoms qui recèlent des vies émouvantes, parfois romanesques et dramatiques. Un livre qui lie destins individuels et mémoire collective de l'Europe.

PAR LAURENCE RIGOLLET



Essai QUELLE HUMANITÉ VOULONS-NOUS ?

Être humain ? Sous la direction de Jean Birnbaum, collection « Folio essais », Gallimard, 2022, 208 p., 7,50 €

« *Que faut-il donc que soit l'homme, pour que Tu te préoccupes ainsi de lui ?* » Ce verset du Psaume 8 est tiré du petit livre de Jean Birnbaum, journaliste au *Monde*, essayiste et rédacteur du *Monde des livres*. Il a invité 11 personnalités (historiens, philosophes, sociologues, journalistes) à se pencher sur la question de Kant : « *Qu'est-ce que l'homme ?* » Leurs réflexions nous éclairent et nous questionnent. Après l'anthropocentrisme, quelle humanité voulons-nous être ? Pourquoi pas l'humanité du sourire ? « *Les sourires nous rappellent à notre humanité, comprise comme lien et comme responsabilité à l'égard de l'autre. Le sourire que je perçois me rappelle que l'autre est un être humain, ayant une intériorité, une histoire et un esprit.* »

PAR CORINNE WEBER



Podcasts ÉCOUTE ET APAISEMENT

L'Expérience de la justice restaurative, épisodes 1 et 2 (13 et 20 mai 2023). Radio France.

Après la sortie du film de Jeanne Herry, *Je verrai toujours vos visages*, en apprendre un peu plus sur la justice restaurative se fait très facilement grâce aux podcasts de Radio France : pas moins d'une vingtaine d'entrées au sommaire ! Si certaines émissions se révèlent plus techniques et explicatives, il faut écouter les deux épisodes du podcast *Des vies françaises* datés des 13 et 20 mai 2023. Ils donnent la parole à Alain, victime à perpétuité depuis l'assassinat de son fils, et Thomas, condamné à perpétuité pour meurtre. Ces deux hommes y parlent d'écoute, d'apaisement et surtout d'humanité. La justice restaurative : une disposition légale encore trop peu développée faute de moyens financiers et humains.

PAR BERNADETTE FORHAN



Enfance TOUS LIBRES ET ÉGAUX ?

Mène l'enquête avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, de Lola Boudreaux et Justine Duhe, Éditions Athizes, collection « Comprendre », 2023, 36 p., 18,50 €.

Mener une enquête sur le respect ou l'inobservance des droits universels de l'homme, dans toutes les situations ou sur tous lieux qu'un enfant peut être amené à rencontrer, voici ce que propose ce roman graphique édité par une maison d'édition jeunesse humaniste et engagée. Ce jeu de piste à l'échelle de la vie, très documenté et original dans son approche, est aussi un support ludique, un guide pour les parents et les enseignants en vue d'aider les enfants à intégrer la notion de droit au sens large et de développer leur imagination pour vivre pleinement en ce sens.

PAR CORINNE WEBER

COUP
DE COEUR
de l'ACAT-France



Histoire LA BANALITÉ DU MAL

Tous ceux qui tombent – Visages du massacre de la Saint-Barthélemy, de Jérémie Foa, collection « À la source », La Découverte, 2021, 352 p., 19 €.

Aux petites heures du 24 août 1572, des soldats quittent le Louvre avec mission de poignarder Gaspard de Coligny (*gravure*), chef militaire des protestants. Dans le même élan, au son du tocsin, 3 000 réformés sont assassinés par leurs voisins catholiques. Après Paris, la province s'enflamme, faisant 10 000 victimes. Grâce à ce livre, l'auteur pose la question que nous retrouvons pour d'autres conflits : comment des hommes ordinaires ont-ils pu soudain égorger leurs voisins de toujours ? Banalité du mal, dirait Hannah Arendt. Jérémie Foa déchiffre des minutes notariales, des registres d'écrou de la Conciergerie, principale prison parisienne,

et découvre que c'est parce qu'ils partageaient le quotidien de leurs cibles que les assassins ont su si vite comment et qui frapper. Au fur et à mesure de la lecture sortent de l'anonymat des hommes et des femmes jetés au fleuve ou mêlés à la fosse, mais aussi les noms des massacreurs.

Une enquête minutieuse qui jette un autre regard sur l'histoire : ni tueurs anonymes, ni victimes anonymes, mais tuerie domestique. Les assassins connaissent leurs victimes et s'acharnent sur elles en les déshumanisant, afin de s'assurer qu'ils sont, eux,

du bon côté de la justice. Cette lecture nous oblige à sortir de la dichotomie coupable-victime pour élargir la palette des attitudes face au massacre, entre participation fervente, curiosité malsaine, indifférence et résistance... Car, parfois, des éclats d'humanité traversent l'archive du massacre. Hélas, l'impunité règne, les tueurs n'ont été ni jugés ni poursuivis et sont morts dans leur lit, gâtés d'honneur et d'argent ! Corps mutilés, massacrés, déshumanisés, hier comme aujourd'hui, la barbarie traverse le temps, le Rwanda hier, l'actualité aujourd'hui.

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT

• **HUMAINS** recommande ce livre parce que ce massacre dépasse l'histoire, comme l'explique Jérémie Foa dans la préface : « *Plutôt qu'une autre histoire de la Saint-Barthélemy, j'ai voulu faire une histoire du petit, du commun, du banal dans un événement qui ne l'est guère.* »

« Être une sentinelle »

TEXTE THADDÉE NTIHINYUZA,
UNIVERSITAIRE FRANCO-RWANDAIS ET MEMBRE
DE L'ÉGLISE MENNONITE À STRASBOURG

Comment nous, chrétiens, pouvons-nous être des sentinelles et non des hypocrites pour notre communauté ?

Le rôle de la sentinelle est celui d'avertir. Il s'agit de dire qu'il y a un ennemi, que la souffrance va arriver si la communauté, la ville ou le monde ne changent pas de comportement. La sentinelle, c'est le prophète qui avertit de la part de Dieu (Ézéchiel 3, 17). Cet avertissement est : «*Tu vas mourir*» (Ézéchiel 3, 18). C'est un message difficile à entendre et à délivrer.

SE DÉCLARER

Quelles sont les situations dans lesquelles nous n'avons pas averti les autres, alors que nous pressentions le malheur ? Quel est le poids de la responsabilité que nous portons, après des actes graves commis par des personnes que nous connaissons bien, par le pays que nous habitons ou par quelqu'un d'autre dans le monde ?

Ne nous sommes-nous pas tus face à la haine contre les migrants, face au racisme, à la discrimination, à la torture ? Le texte de Jésus dans l'Évangile de Luc est on ne peut plus clair : «*Je vous l'assure, tous ceux qui se déclareront pour moi devant les hommes, le Fils de l'homme aussi se déclarera pour eux devant les anges de Dieu*» (Luc 12, 8). Se déclarer publiquement en tant que chrétien, c'est aussi une manière d'avertir. J'ai discuté une fois avec un chrétien qui avait été longtemps membre d'un conseil municipal. Il disait que sa simple présence au sein du conseil adoucissait les débats sur certains sujets brûlants. Souvenons-nous qu'Ézéchiel vécut

au milieu des exilés juifs. Avant d'envoyer Ézéchiel aux Israélites déportés, l'Éternel le fortifie dans une vision où il mange un rouleau (métaphore de l'assimilation de la parole de Dieu) (Ézéchiel 3). Ensuite, Ézéchiel doit effectuer des actes symboliques pour attirer l'attention des Israélites : il fabrique une maquette de la ville de Jérusalem assiégée ; il doit se coucher 390 jours sur le côté gauche et 40 jours sur le côté droit (Ézéchiel 4).

ÊTRE CRÉATIFS POUR AVERTIR

Dans l'Évangile de Luc 12, Jésus-Christ enseigne ses disciples pour qu'ils soient préparés et forts pour affronter le monde. Ils doivent éviter l'hypocrisie. Nous aussi, nous pouvons nous équiper pour avertir les gens de notre monde, qui n'est pas différent de celui du prophète Ézéchiel

ou de celui de Jésus-Christ, un monde plein de personnes qui ont une «*tête dure*» et un «*cœur insensible*» (Ézéchiel 3, 7). Il nous faut être informés sur les origines des violences

et sur les causes que nous défendons afin de pouvoir avertir et annoncer les conséquences du mal pour les individus, pour les communautés et pour les pays. Aussi, il nous faut être imaginatifs et créatifs pour avertir et plaider d'une manière pertinente et percutante auprès des autorités de notre époque. Les crises actuelles sont souvent les aboutissements d'une longue histoire d'injustices. Nous pouvons donc alerter. Nous sommes capables de veiller et d'arrêter les violences cycliques. Une nouvelle conduite est possible pour les hommes. Il n'est jamais trop tard pour Dieu. ♦

« Il n'est jamais trop tard pour Dieu. »



De l'esclavage à la liberté

Chacun cherche son juge dans l'œil de son prochain.

Il veut à tout moment s'efforcer de lui plaire.

S'il faute devant lui, il est rempli de honte.

Quand il a fait le mal, c'est de lui qu'il a peur

Et quand il fait le bien, il attend sa louange.

Ainsi est-il en tout esclave des esclaves.

Dieu nous avait donné la sainte liberté

Et nous l'avons réduite à un vil esclavage.

Nous voulons l'échanger contre ta Seigneurie

Que tu as révélée par ton Fils Jésus-Christ!

Ephrem

In Au nom des pères
Florilège des textes chrétiens
des premiers siècles,
Éditions Olivétan, 2008.

Construisons ensemble un projet solidaire



**Grands donateurs,
mettez vos valeurs en action**

Réduisez votre IFI en soutenant la Fondation ACAT



Rendez-vous sur www.acatfrance.fr rubrique "Donner"
01 40 40 40 27 | relationdonateurs@acatfrance.fr



Fondation ACAT
pour la dignité humaine